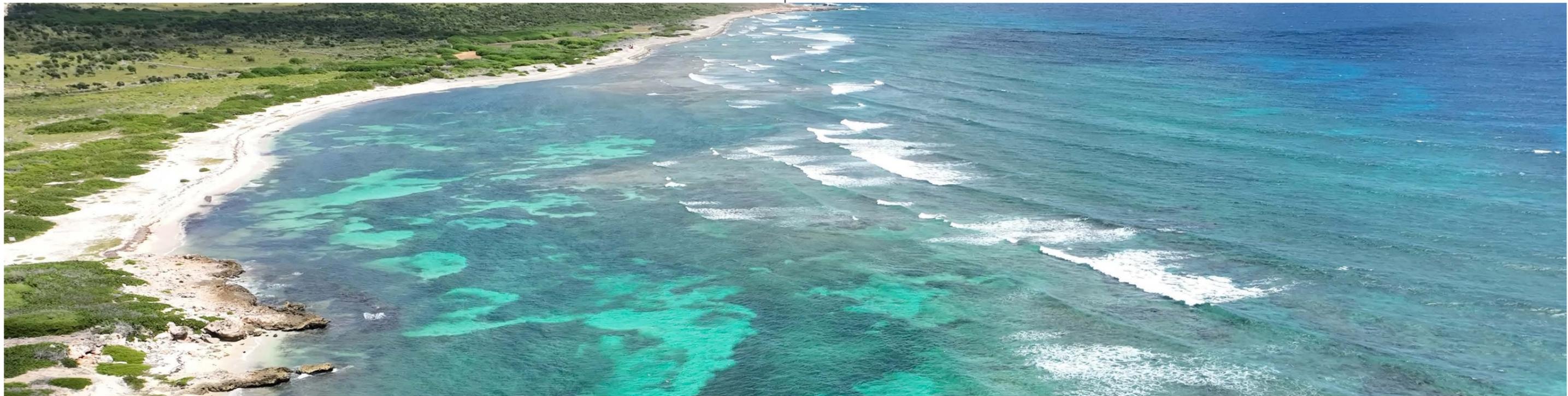


RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN

2024 | RAPPORT D'ACTIVITÉS





1. INTRODUCTION	P.5	3.6. ENJEU 6. LES ETANGS ET LEURS FONCTIONS ÉCOLOGIQUES	P.45
1.1. PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN	P.5	OLT 7 : MAINTENIR OU AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS	
1.2. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE DU PLAN DE GESTION	P.7	3.7. ENJEU 7. UNE VÉGÉTATION XÉROPHILE EMBLÉMATIQUE DU NORD DES PETITES-ANTILLES	P.51
2. MOYENS HUMAINS	P.8	OLT 8 : FAVORISER LA CONSERVATION DE LA VÉGÉTATION XÉROPHILE	
3. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES	P.10	3.8. ENJEU 8. DES SITES D'ACCUEIL POUR L'IGUANE DES PETITES-ANTILLES	P.55
3.1. ENJEU 1. DES BIOCÉNOSES MARINES D'IMPORTANCE PATRIMONIALE : RÉCIFS CORALLIENS ET HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES	P.11	OLT 9 : ASSURER LES CONDITIONS POUR LA RÉINTRODUCTION DE L'IGUANE DES PETITES-ANTILLES	
OLT 1 : FAVORISER LA CONSERVATION DES RÉCIFS CORALLIENS ET DES ESPÈCES ASSOCIÉES		3.9. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 1. VEILLER AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET À UNE PRATIQUE DES ACTIVITÉS HUMAINES COMPATIBLE AVEC LES OBJECTIFS DE LA RNN	P.58
OLT 2 : FAVORISER LA CONSERVATION DES HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES		3.10. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 2. ASSURER LES MISSIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	P.63
3.2. ENJEU 2. DES HABITATS ET DES SITES DE REPRODUCTION IMPORTANTS POUR LES POPULATIONS DE TORTUES MARINES	P.23	3.11. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 3. OPTIMISER LES MOYENS DE GESTION DE LA RNN	P.70
OLT 3 : FAVORISER LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE TORTUES MARINES		3.12. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 4. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTEMES	P.76
3.3. ENJEU 3. DES SITES DE NURSERIE POUR LES POPULATIONS D'ELASMOBRANCHES	P.30	3.13. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 5. RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RÉGIONAL DE LA RNN	P.78
OLT 4 : FAVORISER LA CONSERVATION DES SITES DE NURSERIE POUR LES REQUINS ET LES RAIES			
3.4. ENJEU 4. DES HABITATS ET SITES DE REPRODUCTION POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS	P.34		
OLT 5 : MAINTENIR OU AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS			
3.5. ENJEU 5. DES ZONES CÔTIÈRES ROCHEUSES IMPORTANTES POUR LA NIDIFICATION DES OISEAUX MARINS	P.39		
OLT 6 : MAINTENIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS D'OISEAUX MARINS NICHEURS			

LISTE DES ACRONYMES

AGRNSM : Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin

APB : Arrêté de Protection de Biotope

ARS : Agence Régionale de Santé

ATE : Agence Territoriale de l'Environnement

AVEC : Armateurs Volontairement Engagés pour les Cétacés

BN : Brigade nautique

CARSPAW : Centre d'Activités Régional pour l'application du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife)

CCG : Comité Consultatif de Gestion

CCISM : Chambre Consulaire et Interprofessionnelle de Saint-Martin

CDCFS : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

CdL : Conservatoire du Littoral

CMR : Capture-Marquage-Recapture

COLDEN : Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance ENvironnementale

COM : Collectivité d'Outre-Mer

COP : Conférences des Parties

CRFA : Conseil des Rivages Français d'Amérique

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

DM : Direction de la Mer

DRAJES : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques de Guadeloupe et des Iles du Nord

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

ESN : Education et Sensibilisation à la Nature

FCR : Facteurs Clés de Réussite

FIM : Fonds d'Intervention Maritime

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GPM-G : Grand Port Maritime de Guadeloupe

ICRI : International CoralReef Initiative

IfrecoR : Initiative Française pour les REcifs CORalliens

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MISEN : Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature

NOAA : National Oceanic and Atmospheric Administration

OFB : Office français de la biodiversité

OLT : Objectifs à long terme

ONF : Office National des Forêts

OO : Objectifs opérationnels

PACO : Potentiel Adaptatif des COraux

PDC : Plan de Développement des Compétences

PNA : Plan National d'Actions

PNATMAF : Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines aux Antilles Françaises

ReCorEA : atténuation des pression anthropiques subies par les Récifs Coralliens et Écosystèmes Associés

RNF : Réserves Naturelles de France

RNNSM : Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

RTMG : Réseau Tortues Marines de Guadeloupe

SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

UT DEAL SBSM : Unité Territoriale de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

LISTE DES FIGURES

Cartographie des biocénoses marines et terrestres, comparaison 2005 et 2023. **P.15**

Comparaison des proportions moyennes (n=6 transects) des différentes catégories recouvrant le substrat dans chacune des 8 stations lors des deux dernières campagnes de suivi (données PIT). **P.17**

Variation des biomasses moyennes en poissons herbivores par an (toutes stations confondues). **P.17**

Densités moyennes des herbiers (*Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme*) sur les 4 stations d'étude entre 2007 et 2024. **P.19**

Evolution du nombre d'activités de ponte de tortues marines observées à Saint-Martin entre 2009 et 2024. **P.26**

Evolution du nombre annuel d'échouages de tortues marines à Saint-Martin entre 2009 et 2024. **P.28**

Nombre de comptages et effectifs recensés de Paille-en-Queue au sein de la RNNSM entre 2009 et 2024. **P.42**

Nombre de comptages et effectifs recensés de Noddis bruns au sein de la RNNSM entre 2009 et 2024. **P.42**

Richesse spécifique des limicoles recensée entre 2012 et 2024. **P.48**

Nombre de comptages et effectifs recensés de Petites sternes au sein de la RNNSM entre 2012 et 2024. **P.48**

Nombre de patrouilles et de contrôles effectués au sein de la RNNSM en 2024. **P.60**

Principales infractions relevées au sein de la RNNSM en 2024. **P.60**

Nombre d'interventions (tout public confondu) réalisées par l'équipe pédagogique entre 2018 et 2024. **P.68**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau récapitulatif des formations effectuées en 2024. **P.73**

Tableau de suivi du parc de mouillages. **P.75**

Crédits :

Images : AGRNSM sauf indication contraire sur la photo.

Rédaction : Amandine Bordin.

Mise en page : Margot Vanhoucke.

1. INTRODUCTION

1.1 PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN

STATUT DE PROTECTION ET LOCALISATION

Statut de protection : Réserve Naturelle Nationale (RNN).

Décret de création : 3 septembre 1998 par Décret Ministériel n°98-802 - 143ème Réserve Naturelle de France.

Localisation : Secteur Nord-Est de l'île de Saint-Martin, Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

Gestionnaire : Association loi 1901 intitulée « Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) ».

Propriétaires : Etat (DPM), Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (zones littorales naturelles des 50 pas géométriques et étangs classés en RNN).

SUPERFICIE

3054 ha, dont :

► **2796 ha de zones marines :** zone au nord-est de l'île et 250 m autour du Rocher Créole.

► **154 ha d'espaces terrestres :** zone des 50 pas géométriques autour des îlets de Tintamarre et Pinel, îlets de Petite Clé, Caye Verte, Rocher Créole, îlets de la baie de l'Embouchure, bande côtière au niveau de la Pointe de Bell Point, de la Pointe des Froussards longeant le littoral jusqu'à Wilderness, Eastern Point et Grandes Cayes, abords des Salines d'Orient et de l'Etang aux poissons.

► **104 ha d'espaces lacustres** avec le classement de l'Etang aux Poissons et des Salines d'Orient.

HABITATS NATURELS DE LA RNN

► **Trois écosystèmes marins et côtiers** juxtaposés, caractéristiques de milieux tropicaux :

- **Récifs coralliens** de type frangeants
- **Herbiers** de phanérogames marines
- **Mangroves**

► **Etangs** des Salines d'Orient et de l'Etang aux Poissons.

► **Habitats xérophiles, milieux littoraux, forêts sèches des milieux côtiers et des falaises.**

GÉOLOGIE & GÉOMORPHOLOGIE

Les îles de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Anguilla constituent la partie émergée d'un vaste plateau sous-marin peu profond (40 mètres maximum), appelé le **Banc d'Anguilla**, qui couvre une surface de près de 1600 km².

La géomorphologie de l'île de Saint-Martin/Sint Maarten est très diversifiée avec un **relief vallonné et rocailleux d'origine volcanique et une alternance de dépressions ou de mornes.**



1.2 RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE DU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin (RNNSM) constitue un document essentiel pour le gestionnaire quant à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de l'espace protégé. Ce document stratégique est une obligation réglementaire pour les réserves naturelles nationales selon l'article R. 332-22 du Code de l'Environnement. Le premier plan de gestion de la RNNSM avait été élaboré pour la période 2010-2015. Le second couvre une période de dix ans (2018-2027), construit en trois parties :

- ▶ **Partie A : Diagnostic de la réserve naturelle**
- ▶ **Partie B : Gestion de la réserve naturelle**
- ▶ **Partie C : Fiches actions sur la période 2018 - 2027**



Ce plan de gestion suit la méthodologie développée par l'Office français de la biodiversité (OFB) et Réserves Naturelles de France (RNF), détaillée dans le Cahier technique n° 88 « **Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels** » (<http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>).

Les huit enjeux du site ont été définis à partir du diagnostic de la réserve naturelle (Partie A), ainsi que de sa valeur patrimoniale et de l'état de conservation des habitats et des espèces (Partie B). De ces enjeux, découlent les objectifs à long terme (OLT), les objectifs opérationnels (OO) et le plan d'actions de l'espace naturel protégé.

Les tableaux de bord en font la synthèse et permettent d'évaluer les différentes actions menées sur le site avec le développement d'indicateurs d'état (E), de pression (P) et de réponse (R).

En complément des tableaux de bord, cinq facteurs clés de la réussite (FCR) ont été définis de façon à permettre l'atteinte des objectifs de conservation. Ces FCR regroupent des OLT transversaux à tous les enjeux conditionnant la gestion générale de la réserve naturelle.

Dans le cadre de cette méthodologie, les opérations sont regroupées en **neuf domaines d'activités** :

- ▶ **SP : Surveillance du territoire et Police de l'environnement**
- ▶ **CS : Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel**
- ▶ **EI : Prestations de conseils, Etudes et Ingénierie**
- ▶ **CI : Création et maintenance d'Infrastructures d'accueil**
- ▶ **IP : Interventions sur le Patrimoine naturel**
- ▶ **MS : Management et Soutien**
- ▶ **CC : Création de supports de Communication et de pédagogie**
- ▶ **PA : Prestation d'accueil et d'Animation**
- ▶ **PR : Participation à la Recherche**

2. MOYENS HUMAINS

L'ensemble du personnel de la réserve naturelle est employé par l'association gestionnaire. Une partie des agents est dédiée à temps plein à la mise en œuvre du plan de gestion, tandis que d'autres consacrent également du temps au montage et à la réalisation de projets (dans et en dehors des limites de la réserve), mais aussi à la gestion administrative et financière de l'association. **En 2024, l'équipe était composée de neuf salariés (tableau 1).**

Franck Roncuzzi, adjoint au directeur et chef des gardes, a quitté officiellement son poste en février 2024 après plusieurs mois de congés. Il était salarié de l'AGRNSM depuis le 14 mars 2007.

L'association a accueilli de nombreux stagiaires en 2024 afin de poursuivre son accompagnement à la formation d'élèves et d'étudiants de différents cycles et cursus, mais aussi pour venir renforcer les efforts de l'équipe sur diverses opérations. Ainsi, **huit stagiaires ont été encadrés au cours de l'année.**

De plus, l'AGRNSM, en tant qu'association loi 1901, se compose de membres actifs et d'adhérents (appelés aussi écovolontaires) ayant payé une cotisation annuelle qui peuvent venir en soutien à l'équipe de la réserve naturelle. C'est notamment le cas pour les actions dédiées à l'étude et à la préservation des tortues marines avec de nombreux bénévoles mobilisés. **Au 31 décembre 2024, l'association comptait six membres actifs constituant le conseil d'administration de l'association et 42 adhérents (39 en 2023).**



▲ **Equipe 2024 au complet.**

LISTE DES STAGIAIRES :

- ▶ **PRIM Loïc**, stage du 08 au 12/01/2024, établissement PJJ Unité éducatif milieu ouvert, découverte et sensibilisation à la vie professionnelle ;
- ▶ **WHITE Oshane**, stage du 04 au 22/03/2024, établissement Jielle Formation, découverte et consolidation d'un projet professionnel ;
- ▶ **MIRA Ronan**, stage du 22/04 au 30/08/2024, 3^{ème} année/établissement Intechmer, projet ReCorEA ;
- ▶ **PARMENTIER Corto**, stage du 13/05 au 05/07/2024, 1^{ère} année de BTS GPN/établissement Pôle Sup Nature, appui aux missions de la réserve naturelle et conception d'une exposition sur les oiseaux ;
- ▶ **ANGLIONIN Aurélie**, stage du 08/07 au 02/08/2024, Université de Montréal carto, développement et mise en œuvre de compétences et valorisation d'un jeu de données sur les espèces exotiques envahissantes ;
- ▶ **BRUSINI Manon**, stage du 17 au 28/06/2024, lycée international Europole, découverte et sensibilisation à la vie professionnelle ;
- ▶ **CENEDO ERICHER Ismael**, stage du 23/09 au 18/10/2024, Bac professionnel/Lycée professionnel Daniella Jeffrey, découverte et sensibilisation à la vie professionnelle ;
- ▶ **FABRE Jouhadalia**, stage du 25 au 29/11/2024, classe de 3^{ème} /Collège Soualiga, découverte et sensibilisation à la vie professionnelle.
- ▶ **CHARTON Alexandra**, stage du 5 au 9/02/2024, classe de 2nd/Lycée Victor HUGO, découverte et sensibilisation.

L'équipe les remercie sincèrement pour leur engagement et le travail apporté. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leurs études !





AMANDINE BORDIN

Directrice de l'association et conservatrice de la RNNSM

CDD (cadre) -01/12/2023
Poste financé sur dotation
Fin de contrat le 30/11/2024



JULIEN CHALIFOUR

Directeur adjoint de l'association et responsable du pôle scientifique

CDI (cadre) -24/10/2011
Poste financé sur dotation
Nouvelle fonction de directeur adjoint à partir du 02/05/2024



ALEXINA PAYA

Adjointe de direction de l'association

CDI -01/06/2023
Poste financé sur dotation
Passage en CDI et évolution de poste à partir du 01/12/2023 (anciennement responsable administrative)



THÉO TONDU

Garde-technicien

CDI -06/11/2023
Poste financé sur dotation
Passage en CDI et évolution de poste à partir du 17/06/2024 (anciennement agent technique)



ASHLEY DANIEL

Cheffe des gardes

CDI - 01/07/2015
Poste financé sur dotation
Evolution de poste à partir du 02/05/2025 (anciennement garde-technicienne)



CLÉMENT BONNARDEL

Chef de projets/conseiller à la prévention hyperbare

CDI - 03/04/2023
Poste financé sur projets et dotation
Passage en CDI et nouvelle fonction de conseiller hyperbare à partir du 01/10/2024



AUDE BERGER

Cheffe de projets

CDI -07/01/2019
Poste financé sur projets



CHRISTOPHE JOE

Garde-technicien

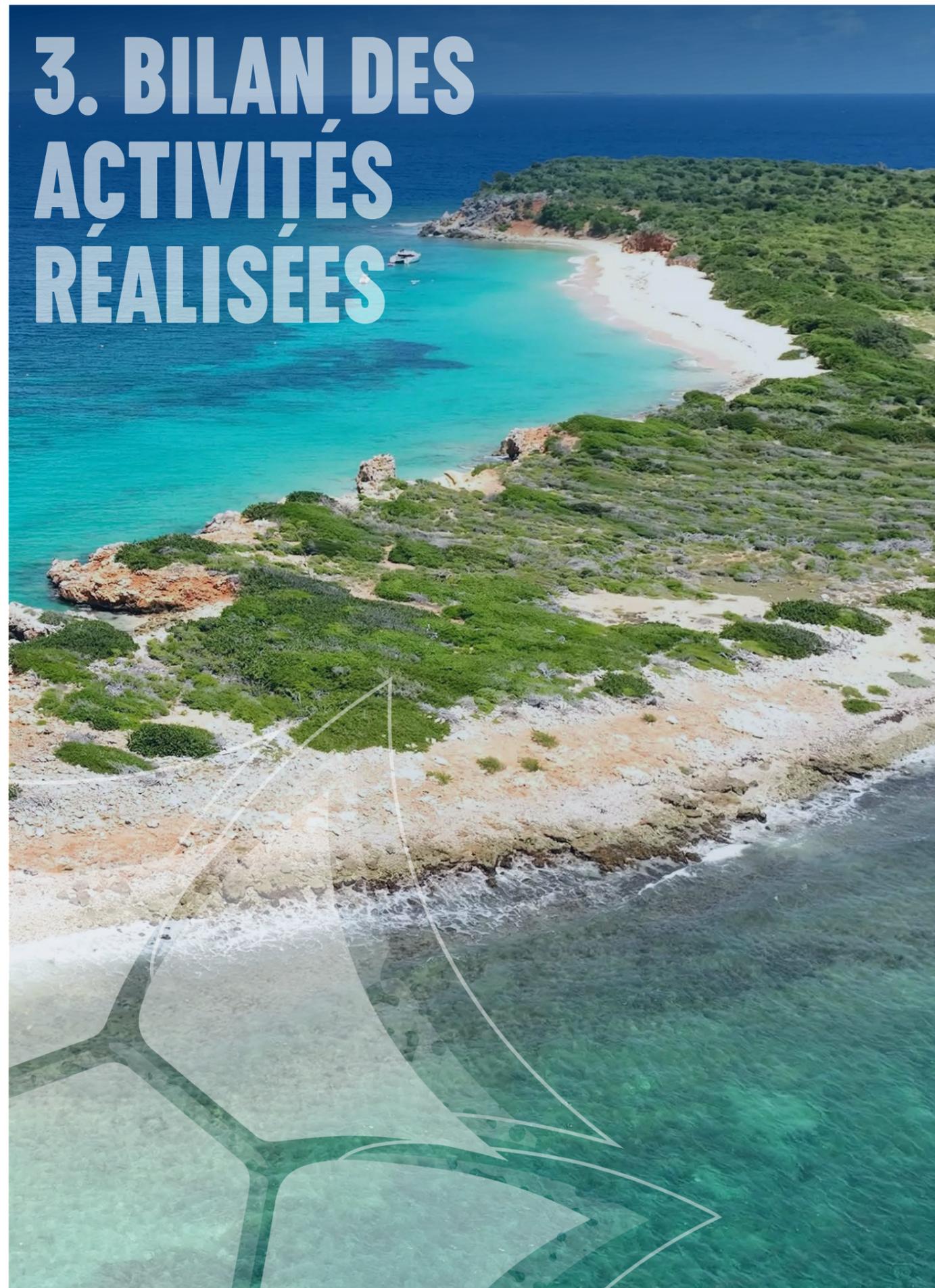
CDI - 04/02/2007
Poste financé sur dotation



VINCENT OLIVA

Responsable du pôle pédagogique

CDI - 01/12/2018
Poste financé sur dotation



3. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

3.1. ENJEU 1. DES BIOCÉNOSES MARINES D'IMPORTANCE PATRIMONIALE : RÉCIFS CORALLIENS ET HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES

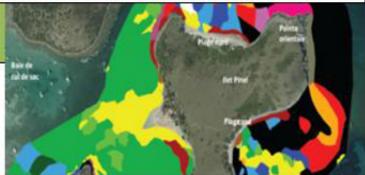
OLT 1 : FAVORISER LA CONSERVATION DES RÉCIFS CORALLIENS ET DES ESPÈCES ASSOCIÉES

OLT 2 : FAVORISER LA CONSERVATION DES HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES

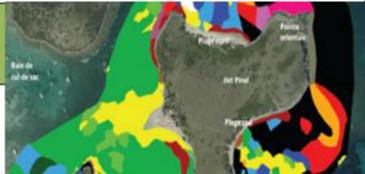


ENJEU 1- Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Image	Opérations de suivi			
					Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
	La surface couverte par les récifs est stable ou en augmentation	Distribution des biocénoses marines	Surface des récifs coralliens dans la RNN		CS 1	Actualiser la cartographie des biocénoses marines	1	Réalisation et actualisation de la cartographie
	Le maintien ou l'amélioration de l'état de santé des communautés récifales est favorisé		recouvrement en coraux vivants / surface colonisable (%)		CS 2	Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales	1	Nombre de suivis
			recouvrement en macroalgues / substrat total (%)					
			Indices de l'état de santé des communautés récifales					
	à définir	CS 3	Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées	2	Nombre de programmes			
	Le rôle fonctionnel des récifs pour les peuplements de poissons est maintenu ou amélioré	Poissons récifaux 	à définir		CS 4	Réaliser le suivi des peuplements de poissons	1	Nombre de suivis
	L'effet réserve est mis en évidence sur l'écosystème récifal		recouvrement en coraux durs vivants		CS 5	Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN	1	Nombre de stations de suivis des récifs en et hors RNN
			recouvrement en macroalgues					
			métriques poissons: à définir		MS 1	Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves	1	Nombre de suivis / an, échanges entre AMP

OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Image	Opérations de suivi			
					Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
	La surface couverte par les herbiers est stable ou en augmentation	Distribution des biocénoses marines	Surface des herbiers dans la RNN, Nombre de typologies reliées aux herbiers		CS 1	Actualiser la cartographie des biocénoses marines	1	Réalisation et actualisation de la cartographie
	Le maintien ou l'amélioration de l'état de santé des herbiers est favorisé		Densité en <i>Thalassia</i> et <i>Syringodium</i>		CS 6	Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers	1	Nombre de suivis
			degré de mitage et de fragmentation de l'herbier					
			indice état de santé (5 classes)					
	à définir	CS 7	Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers	2	Nombre de programmes			
		Mégafaune des herbiers 	densité en lambis par classe de tailles (ind/100m ²)		CS 8	Evaluer et suivre la macrofaune associée à l'herbier	1	Nombre de suivis
	densité en oursins blancs (ind /100m ²)							
	L'effet réserve est mis en évidence sur l'écosystème des herbiers		densité totale en <i>Thalassia</i> (plants/m ²)		CS 9	Réaliser des suivis comparatifs des herbiers et des espèces associées en et hors RNN	1	Nombre de stations de suivis des herbiers en et hors RNN
					MS 1	Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves	1	Nombre de suivis / an, échanges entre AMP

ENJEU 1- Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines

Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
				Code	Opérations	Priorité	
Dégradation physique des milieux marins (ancrage, piétinement, arrachage...)	Impacts des activités anthropiques constatés sur les écosystèmes marins	OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	Une utilisation optimale des mouillages sur la réserve	CI 1	Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles	1	Nombre bouées de mouillage /site, suivi de l'occupation des mouillages
			L'accès aux sites sensibles est aménagé et géré	IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	Nombre de sites aménagés ou réglementés
				CI 2	Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public	1	Nombre d'aménagements
				MS 2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2	Mise en place d'une convention avec la société partenaire exploitant le site
				MS 3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins	2	Nombre d'études de faisabilité
				CI 6	Installer de nouveaux sentiers sous-marins	2	Nombre de sentiers installés et aménagés
				MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1	Mesures de gestion mises en œuvre
Impacts anthropiques liés aux activités nautiques et à la fréquentation des sites, dégradation des habitats, pollutions, braconnage...	Nombre d'infractions relevées sur les écosystèmes marins	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées en RNN
		OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles, conférences grand public
				PA 1	Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité dans la RNN	1	Nombre de réunion d'information
Présence de déchets	Nombre de sites concernés, nombre de macrodéchets	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage
				IP 3	Extraire les macrodéchets	1	
Rejets d'eaux usées	Nombre de rejets d'eaux usées constatés	OO.5. Assurer une vigilance face aux rejets anthropiques	Limiter les sources de pollution	IP 4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	1	Taux d'intervention sur les rejets constatés
Surfréquentation des sites	Quantification des activités et de la fréquentation des sites	OO.6. Evaluer la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité	Une bonne connaissance des usages sur le périmètre de la RNN	CS 10	Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité	1	Suivi de la fréquentation / secteur
Présence d'espèces introduites	Impacts constatés des espèces introduites sur les écosystèmes marins	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées
			Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études
				IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions
Evènements climatiques et changements globaux	Impacts des évènements climatiques sur le patrimoine naturel	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Des actions sont menées afin de pallier aux dégradations causées par des phénomènes naturels	IP 6	Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers	2	Nombre d'interventions

GESTION

CS1. Actualiser la cartographie des biocénoses marines^{FCR}

Le projet ReCorEA Saint-Martin, pour l'atténuation des pressions anthropiques subies par les Récifs Coralliens et Écosystèmes Associés, est co-financé par l'Office français de la biodiversité, ATOUT France et la Fondation Véolia. D'une durée de deux ans (2023-2025), le projet vise à protéger les écosystèmes marins côtiers par une série d'actions de sensibilisation, d'éducation, de gestion et de suivis scientifiques.

Dans le cadre d'une collaboration avec la société i-Sea, un important travail a été mené à travers l'analyse d'images satellitaires pour :

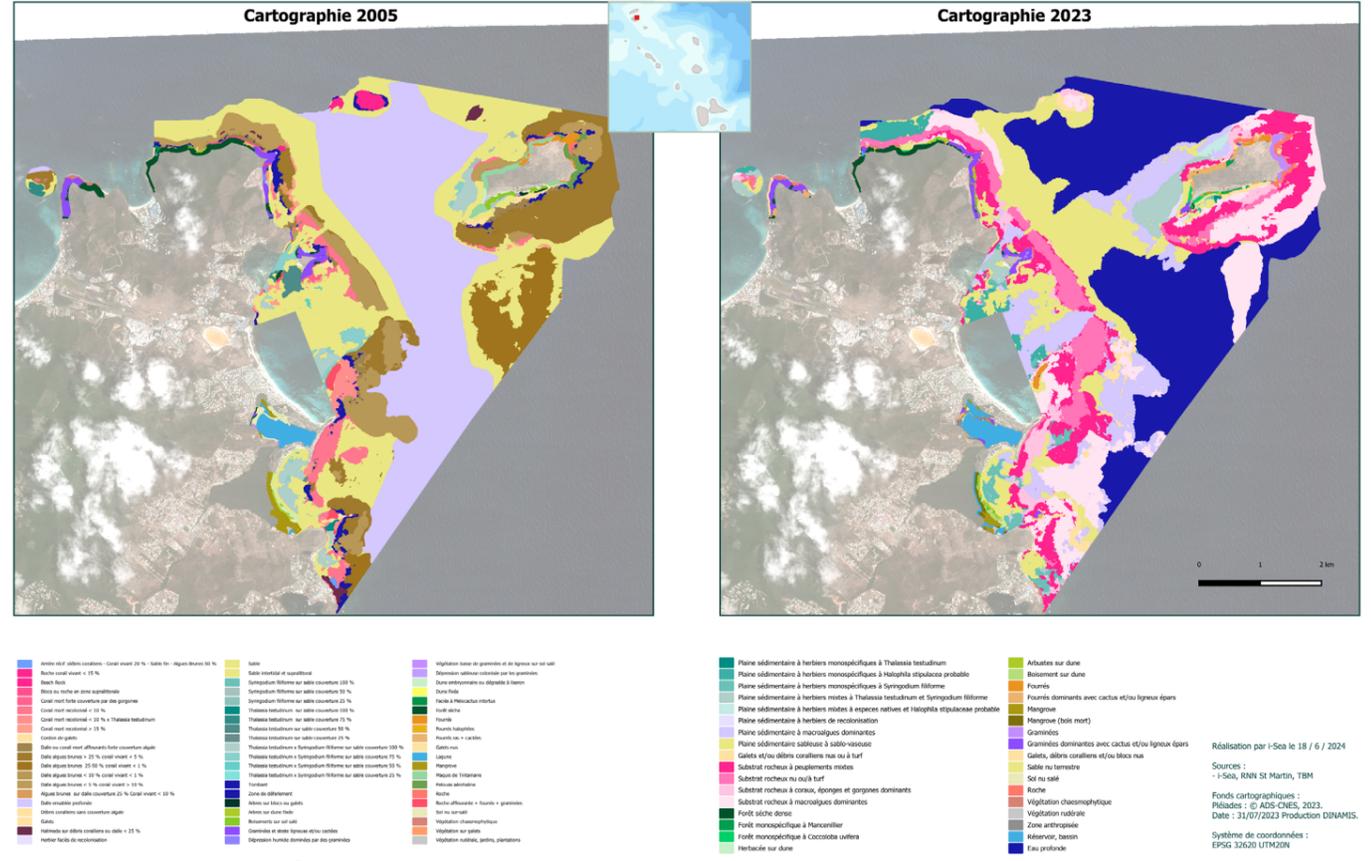
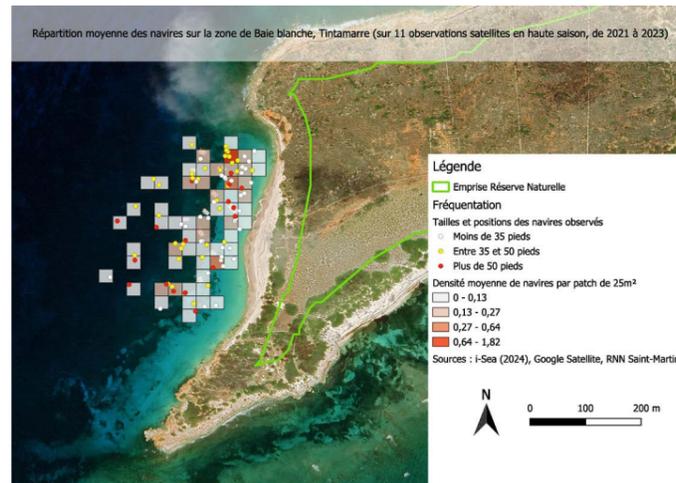
- **Mettre à jour les connaissances sur le recul du trait de côte ;**
- **Recenser les mouillages forains et les zones d'ancrage régulier ;**
- **Recenser les panaches turbides possiblement liés à des rejets d'effluents ;**
- **Mettre à jour la carte des habitats terrestres et marins en comparaison avec 2005.**

Le volet concernant la cartographie des biocénoses de cette étude multithématique a eu pour objectif d'établir la cartographie des habitats marins et des formations végétales terrestres, ciblant tout particulièrement les herbiers marins, les récifs coralliens et les mangroves dans un secteur élargi autour de la réserve.

Pour traiter le besoin d'une cartographie actuelle et exhaustive des habitats, des données d'imagerie satellitaire à très haute résolution spatiale, combinées à des observations de terrain, ont été exploitées dans un processus de traitement automatique robuste, fiable et reproductible basé sur des méthodes de machine learning (procédé *Biocoast*).

Le process *Biocoast* a en effet pu être appliqué avec succès pour produire une cartographie des habitats, grâce à l'obtention de cinq images Pléiades couvrant l'intégralité du site d'étude et réparties entre janvier et octobre 2023. La méthodologie développée est générique et pourra être répliquée pour produire des mises à jour cartographiques, cela en garantissant une certaine précision et une importante objectivité.

La méthodologie proposée et les résultats produits fournissent, par conséquent, des outils précieux pour le suivi et la gestion des habitats naturels.



CS2. Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques
CS5. Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN



Ces opérations ont pour objectif de réaliser des suivis des écosystèmes coralliens de façon à évaluer l'état de santé des communautés récifales.

Ces suivis sont mis en œuvre dans le cadre du réseau des réserves. Les huit stations coralliennes n'ont cependant pas pu être prospectées en 2024 par manque de moyens humains au sein de l'équipe (indisponibilité des plongeurs professionnels), mais ce suivi a été reporté en mars 2025.

Toutefois, des données sur le recouvrement corallien, les recrues coralliennes, les oursins et les poissons herbivores ont pu être collectées dans le cadre du suivi du blanchissement corallien réalisé en septembre 2024 par un groupement de bureaux d'études (cf. section suivante).

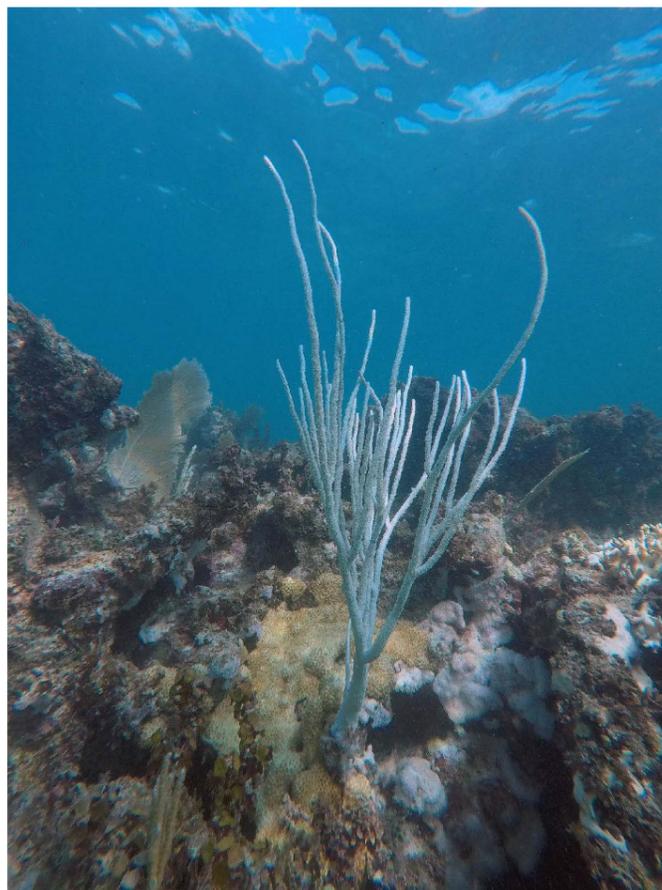
SUIVI DU BLANCHISSEMENT DES CORAUX

La région Caraïbe a connu en 2023 une canicule marine suivie d'un phénomène de blanchissement massif des coraux. **Ce phénomène de blanchissement corallien s'est étendu début 2024 à l'ensemble des bassins océaniques et a été officiellement reconnu le 15 avril 2024 comme le 4ème blanchissement mondial** (ICRI / NOAA – Avril 2024).

Suite au signalement d'une colonie corallienne blanche à Caye verte, le personnel de la RNNSM a réalisé des plongées de contrôle qui ont abouti à un constat alarmant. La fin du mois d'octobre 2024 a en effet été marquée par une hausse prolongée des températures des eaux marines et **la dizaine de sites coralliens investigués ont révélé que 75 à 95 % des colonies coralliennes de la quasi-totalité des espèces présentes avaient blanchi.**

Comme la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) le prévoyait (réseau *Coral Reef Watch*), Saint-Martin a fait face à un épisode majeur de blanchissement corallien en 2023 et 2024. Ces observations locales sont également confirmées par celles réalisées en Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Sint Maarten et même Bonaire.

Dans le cadre d'une consultation lancée fin 2023 par l'Unité Territoriale de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (UT DEAL SBSM), un suivi du blanchissement corallien a été mené par le groupement de bureaux d'études Aquasearch-SeaLens-Stegastes Consulting. L'objectif de cette étude visait à caractériser l'état des communautés coralliennes (benthiques et ichtyologiques) en 2024 et à évaluer l'éventuel impact du blanchissement de 2023 sur ces compartiments. Au total, **huit stations récifales ont été suivies du 20 au 23 septembre 2024.** Ces stations correspondent aux stations récifales historiquement suivies par le gestionnaire de la réserve naturelle dans le cadre du réseau des réserves mis en place sur le territoire depuis 2007. Sept de ces stations sont situées dans le périmètre de la réserve naturelle et une station, nommée *Fish Pot*, est située hors réserve dans le canal d'Anguilla.

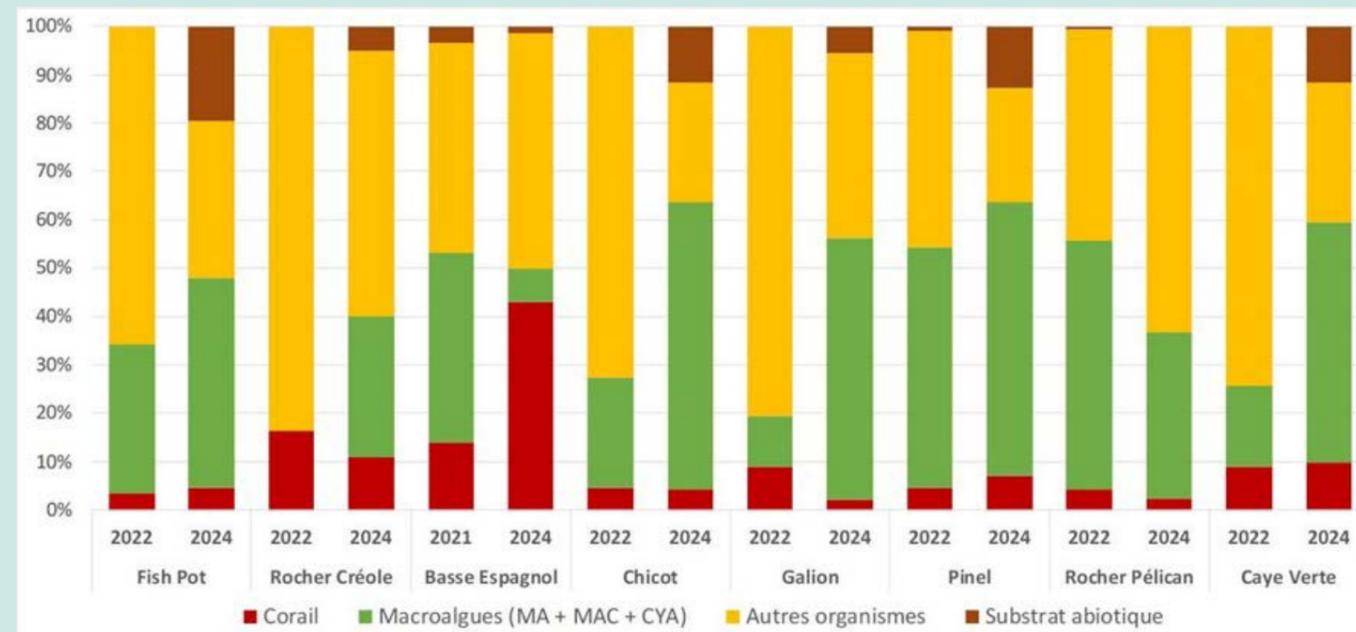


▲ **Blanchissement d'une gorgone.**

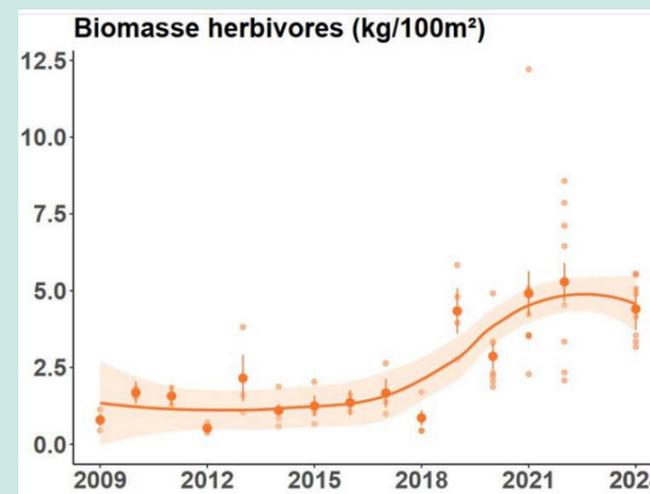
Ce suivi montre un **recouvrement corallien relativement faible dans l'ensemble des stations** (entre 2 à 11 % de recouvrement) et une prépondérance de macro-algues (jusqu'à 50 % de recouvrement dans certains sites). **Le recrutement corallien est faible** (< 6 recrues /m² en 2024) avec une tendance à la diminution entre 2022 et 2024 pour cinq stations suivies.

Un rapport est disponible sur demande et présente les différents protocoles employés, les résultats ainsi que les recommandations pour la réalisation des prochains suivis.

De plus, deux notes de l'Ifreco datées du 8 janvier et du 14 novembre 2024 relatives au phénomène de blanchissement aux Antilles françaises et aux suivis réalisés en 2023-2024 ont été rédigées et largement diffusées. La RNNSM a contribué à leur rédaction.



▲ **Comparaison des proportions moyennes (n=6 transects) des différentes catégories recouvrant le substrat dans chacune des 8 stations lors des deux dernières campagnes de suivi (données PIT).**



◀ **Variation des biomasses moyennes en poissons herbivores par an (toutes stations confondues).**

CS4. Réaliser le suivi des peuplements de poissons

Dans le cadre du suivi du blanchissement corallien réalisé en septembre 2024, les données de densités et de biomasses de dix espèces de poissons herbivores ont été collectées sur les huit stations récifales suivies. Ces espèces ont été sélectionnées d'après la liste des 61 espèces de poissons suivies lors du suivi du réseau des réserves.

Les résultats capitalisés sont apparus conformes aux précédents résultats, traduisant une augmentation de la biomasse en herbivores depuis les premiers suivis opérés en 2009, cependant marquée par une diminution entre 2022 et 2024, sauf pour les stations du Rocher pélican, du Galion et de Caye verte.

En effet, **les biomasses en poissons herbivores semblent diminuer en 2024 sur 5 des 8 stations suivies.**

Il est cependant difficile de relier cette tendance au phénomène de blanchissement de 2023 étant donné le pas de temps important entre le pic du phénomène (décembre 2023) et la réalisation du suivi 9 mois plus tard (septembre 2024).

CS3. Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées
CS7. Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers

Si des actions de terrain n'ont pas été mises en œuvre en 2024, une collaboration active avec les autres territoires a cependant été menée, notamment pour obtenir des retours d'expérience et organiser la campagne du **projet PACO (Potentiel Adaptatif des COraux)**, qui a eu lieu en mai 2025 à Saint-Martin.

Concernant la restauration des herbiers, les résultats des études réalisées dans d'autres territoires étant peu concluants, il est tout d'abord attendu une réduction des pressions sur cet habitat ; ce qui est mis en œuvre dans le cadre du projet ReCorEA.

- CS6. Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers**
- CS8. Evaluer et suivre la macrofaune associée à l'herbier**
- CS9. Réaliser des suivis comparatifs des herbiers et des espèces associées en et hors RNN**

Les herbiers ont été suivis sur quatre stations entre le 22 et 24 juillet 2024 dans le cadre du suivi du réseau des réserves.

Des lambis vivants ont été observés dans 3 des 4 stations suivies, avec des densités relativement faibles comparables aux années précédentes dans la station hors réserve de Grand-Case et en légère augmentation dans l'herbier en réserve de Baie Blanche. A noter une augmentation notable de la densité en lambis vivants dans l'herbier en réserve de Pinel (12 ind./100 m²). Il s'agit de la densité la plus élevée qui a été relevée depuis le début des suivis en 2007. Comme en 2023, aucun oursin ni aucune nacre n'ont pu être recensés lors du suivi de 2024. Cette absence d'oursins contraste avec les suivis de 2021 où plusieurs spécimens (jusqu'à 9 ind. / 100 m²) avaient été observés dans les stations de Rocher Créole et de Baie Blanche.

La station de Pinel est la seule où des holothuries ont été observées, avec une densité assez faible (0,6 /100 m²). De faibles densités sont également recensées pour les étoiles de mer avec 1 seul spécimen présent dans les stations de Grand Case et de Pinel.

Le suivi par photo-identification des Tortues vertes, décrit dans l'enjeu 2, contribue également à ces opérations de gestion relatives à l'état de santé des herbiers.

Par ailleurs, le personnel de la réserve a assuré un appui logistique au bureau d'études CREOCEAN, mandataire de la DEAL pour la réalisation du marché de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), plus particulièrement sur le suivi des masses d'eaux côtières (qualité physicochimique et peuplements benthiques).



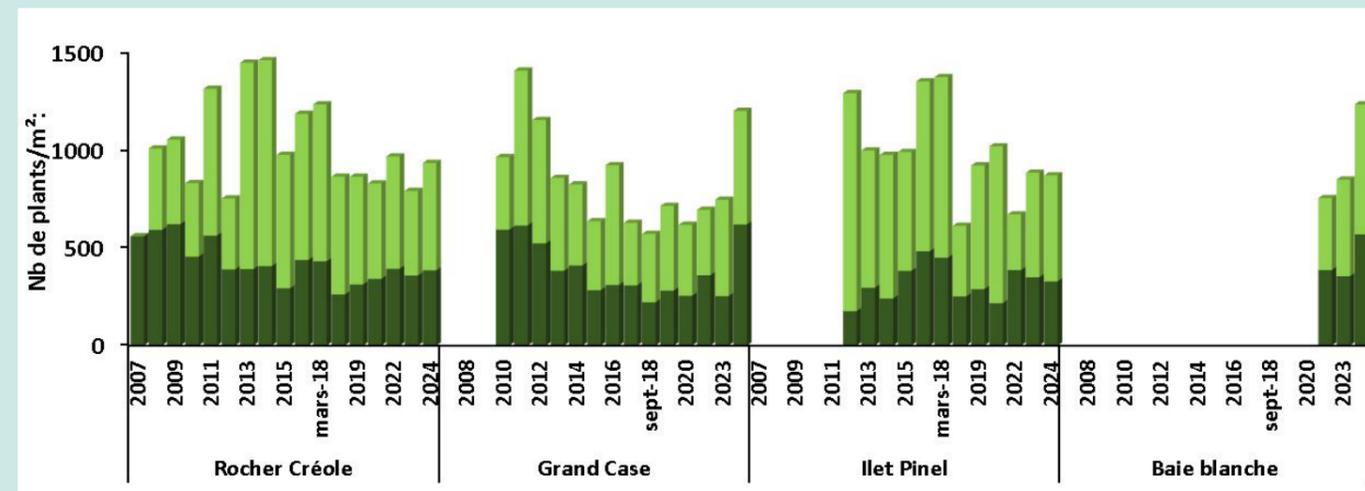
▲ Suivi des herbiers.

MS1. Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des réserves^{FCR}

Appui à la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Barthélemy

Depuis 2016, les agents de la RNNSM viennent en appui à l'équipe de l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de Saint-Barthélemy pour le suivi des récifs coralliens.

Clément Bonnardel s'est ainsi rendu à Saint-Barthélemy du 23 au 25 septembre 2024, en collaboration avec la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Petite Terre et le bureau d'études CREOCEAN, pour contribuer à l'évaluation de l'état de santé du récif corallien des sites du Boeuf, de Colombier et de Pointe Milou. Un suivi scientifique des herbiers de Bonhomme et de Petit Cul-de-Sac a également été effectué.



▲ Densités moyennes des herbiers (*Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme*) sur les 4 stations d'étude entre 2007 et 2024.

Ces études montrent, entre autres, l'évolution de l'état de santé des sites à travers le taux de peuplement des poissons, des coraux, des herbiers et des lambis.

Appui à la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Petite Terre

Depuis 2007, les agents de la RNNSM contribuent également au suivi des biocénoses marines de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Petite Terre. Vincent Oliva s'est rendu du 1er au 4 octobre 2024 en Guadeloupe, en collaboration avec la RNN de Saint-Barthélemy et le bureau d'études CREOCEAN, afin de collecter des données sur les coraux, poissons, herbiers et lambis.

Compagnonnage par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Barthélemy

La RNNSM a accueilli Karl Questel, de la RNN de Saint-Barthélemy, du 2 au 6 décembre 2024 pour la mise en place du premier suivi par photo-identification des tortues marines à Saint-Martin. Le compagnonnage a permis de former six agents à travers des séances en salle et sur le terrain. Ce suivi est décrit dans l'enjeu 2.

OPÉRATIONS DE GESTION

- CI1. Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles PA1. Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité dans la RNN^{FCR}**
- CI2. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public**

- IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux**
- IP6. Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers**

Afin de renforcer le parc de mouillages de la réserve naturelle, des travaux préparatoires pour l'acquisition de connaissances ont débuté dès le lancement du projet ReCorEA en avril 2023, par l'analyse d'images satellitaires en collaboration avec le prestataire i-Sea. Dans le même temps, une phase de consultation a été lancée auprès des usagers professionnels et plaisanciers afin de synthétiser leurs attentes quant à leur fréquentation de la réserve.

A travers des entretiens en bilatéral, une quinzaine de personnes, majoritairement affiliées à des sociétés commerciales opérant ou non en réserve, ont été rencontrées.

En avril 2024, un questionnaire en ligne s'adressant à tous les capitaines privés et commerciaux a été diffusé afin de consolider les contributions. **Au total, 99 personnes ont répondu au questionnaire, dont 63 % de plaisanciers/privés et 37 % de professionnels de la mer.**

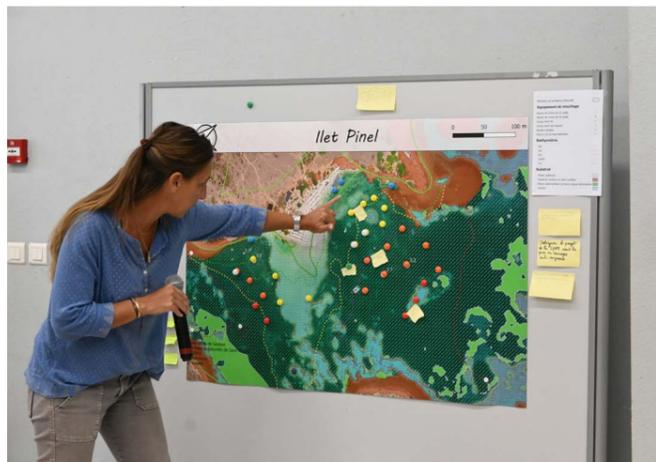
L'ensemble de ces résultats a contribué à l'organisation et à l'animation de deux ateliers de concertation ouverts à l'ensemble des parties prenantes : **un atelier concernant Pinel, Tintamarre et Rocher Créole le 9 août 2024 de 8h à 12h en présentiel à la Chambre Consulaire et Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM), et un atelier concernant Caye Verte et Petites Cayes (Wilderness) le 9 septembre 2024 de 9h à 10h30 en ligne.**

Lors de l'atelier du 9 août, après une présentation du projet, du contexte et de la démarche, Frédéric Cadene, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Cerbère-Banyuls, et Thomas Roussel, gestionnaire du Parc National de la Guadeloupe, ont été accueillis en visioconférence. Chacun a alors présenté la gestion des bouées de mouillage dans son aire marine protégée et a répondu aux questions des participants afin d'enrichir l'atelier et alimenter les échanges.

Une fois les consignes et le cadre du dialogue définis, les participants se sont répartis en trois groupes dédiés à la zone géographique de leur choix : Pinel, Tintamarre (Baie Blanche) ou le Rocher Créole. Les participants devaient ensuite se concerter pour définir une organisation idéale sur chaque site, en déterminant la localisation des bouées sur une carte. A la fin de l'atelier, un rapporteur désigné devait exposer au reste de l'assemblée la proposition élaborée par son groupe.



▲ Atelier de concertation.



▲ Atelier de concertation.

L'atelier du 9 septembre s'est déroulé en ligne et était animé par Clément Bonnardel, chef du projet ReCorEA, et réunissait une dizaine de participants. Après une présentation du contexte et de la démarche du projet, les sites de Caye Verte et de Petites Cayes (Wilderness) ont été discutés concernant les besoins potentiels en équipements.

Des contributions complémentaires ont également eu lieu en marge des ateliers permettant d'intégrer des personnes n'ayant pu y participer.

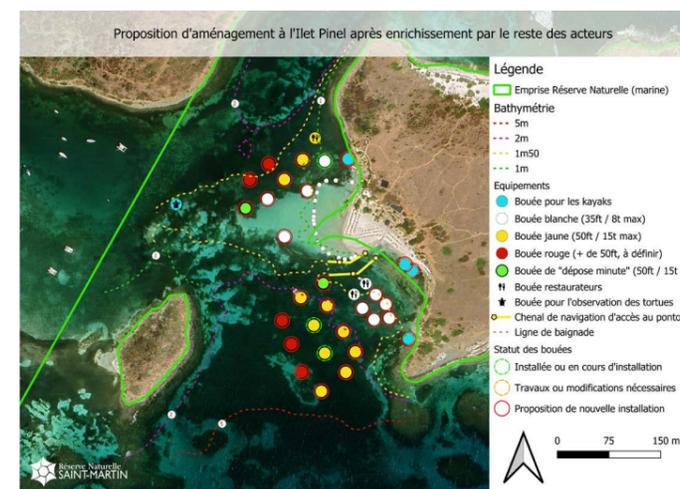
A l'issue des différentes démarches, le parc de mouillages pourrait proposer un total de 65 bouées, réparties sur l'ensemble de la surface de la réserve naturelle :

- ▶ 24 bouées à Baie Blanche, Tintamarre
- ▶ 22 bouées à Pinel
- ▶ 13 bouées au Rocher Créole
- ▶ 4 bouées sur les sites de plongée (Basse Espagnole, le Remorqueur, Chico 1 et 2)
- ▶ 2 bouées à Caye Verte
- ▶ 1 chenal de navigation

Ceci inclus au total 4 bouées pour les kayaks, 19 bouées pour les navires de 35 pieds/8 tonnes maximum, 36 bouées pour les navires de 50 pieds/15 tonnes maximum et 6 bouées pour les navires de plus de 50 pieds, dont la taille maximale reste à définir.

Cette proposition n'est cependant pas définitive et reste susceptible d'évoluer, en raison d'éventuelles contraintes administratives (autorisations d'occupation temporaire), budgétaires, techniques et d'approvisionnement en matériel. Le parc de mouillages de la réserve se veut aussi évolutif. Des évolutions en matière de positionnement, de nombre de bouées, de conditions d'utilisation, etc. pourraient survenir pour en optimiser l'usage et la gestion.

Enfin, il est à noter que l'entretien du parc de mouillages de Baie Blanche, augmentant ainsi la disponibilité des bouées pour les usagers, couplé à des actions de police ont contribué à une réduction de l'ancrage sur les herbiers et donc à améliorer les densités dans ce secteur.



▲ Exemple de cartographie des mouillages obtenue.

CS10. Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité^{FCR}

Au cours de la première phase du projet ReCorEA, des observations opportunistes de la fréquentation, de l'ancrage et des usages nautiques ont été réalisées par les agents de la RNNNSM, au cours des patrouilles en mer et à terre. **Au total, 67 relevés ont été réalisés entre juin 2023 et avril 2024, cumulant 7h30 d'observation.** Un rapport, disponible sur demande auprès du gestionnaire, présente l'ensemble des résultats pour chaque site d'étude. **D'après les déclarations effectuées par les sociétés commerciales exerçant en réserve, au total 49 706 passagers ont été déclarés en 2024 au sein de la réserve naturelle, dont 47 % étaient clients de cinq sociétés hollandaises.**

CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes

CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires

IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts

Le poisson-lion fait l'objet d'une surveillance attentive, des observations sont en effet réalisées lors du suivi de l'ichtyofaune sur les stations coralliennes. Des signalements émanant de particuliers continuent également d'être transmis, mais la situation semble stable avec un faible taux d'envahissement au niveau des eaux côtières, en comparaison avec les autres territoires des Antilles françaises. Les opérations de régulation en plongée sont devenues marginales et seulement opportunistes.

Les actions décrites ci-dessous sont synthétisées pour l'ensemble des enjeux (marins et terrestres) présentant aussi les opérations de gestion IP2, IP3 et IP4 :

IP2. Entretenir et nettoyer les sites

IP3. Extraire les macrodéchets

IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

Les agents assurent dès que possible des actions d'entretien des différents sites. En 2024, des plongées ont permis de remonter des pièces de moteur, de navires et de retirer plusieurs vis à sable.

Des missions d'élagage de végétation ont aussi été organisées, notamment le long de la piste des Salines d'Orient.

Sur ce même site, en collaboration avec le personnel de CMA-CGM (et sur financement de cette société), un ramassage collectif de plusieurs kilos de déchets a pu être effectué tout en contribuant à la sensibilisation des participants. De plus, au cours des patrouilles pour le comptage des traces de pontes de tortues marines, l'équipe collecte dès que possible les déchets observés.

A Tintamarre, une dizaine de ramassages a été effectuée, notamment sur la plage du lagon qui est soumis au vent et où les macrodéchets s'échouent.

Une convention entre l'AGRNSM et la société Verte SXM a été signée le 31 janvier 2024 afin de déterminer les conditions et les modalités pratiques de réception des déchets et de faciliter le travail des agents de la réserve. **En 2024, 3,4 tonnes ont été mises en décharge.**



▲ Dépôt de macro-déchets évacué par l'équipe de la RNNNSM.



▲ Action de dépollution en mer.



▲ Mise en décharge des déchets collectés.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}

CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}

MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel^{FCR}

MS39. Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux^{FCR}

POUR EN SAVOIR PLUS :

Bonnardel C., Chalifour J., Mira R. et Bordin A. (2024). Propositions d'évolution du parc de mouillage sur les sites de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin. Projet ReCorEA, octobre 2024. 32 p.

i-Sea (2024). Projet de cartographie multithématiques de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, Rapport d'étude, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 58 p.

Aquasearch, SeaLens et Stegastes Consulting (2024). Suivi du blanchissement des colonies coralliennes à Saint-Martin. Rapport final réalisé pour le compte de l'UT DEAL Saint-Barthélemy/ Saint-Martin, 42 p.

3.2. ENJEU 2. DES HABITATS ET DES SITES DE REPRODUCTION IMPORTANTS POUR LES POPULATIONS DE TORTUES MARINES

OLT 3 : FAVORISER LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE TORTUES MARINES



ENJEU 2- Des habitats et des sites de reproduction importants pour les populations de tortues marines

OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT		Indicateurs d'Etat	Métriques	Opérations de suivi				
				Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation	
EVALUATION DE L'ENJEU	Les tortues marines viennent pondre sur les plages de la RNN	Activité de ponte des tortues marines 	Nombre de traces par saison de ponte Nombre de patrouilles réalisées		CS 13	Suivre l'activité de ponte des tortues marines	1	Nombre de suivis réalisés Nombre de réunions pour les écovolontaires, Nombre d'écovolontaires
		Etat des sites de ponte	Indice sur l'état des sites de ponte		CS 14	Suivre l'état écologique des sites de ponte	1	Actualisation de l'atlas des sites de ponte
	Les tortues marines s'alimentent et s'abritent dans les eaux de la RNN	à définir			CS 15	Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN	3	Nombre de suivis réalisés
Facteurs d'influence / Pressions		Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
GESTION	Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, dégradation des habitats, pollutions, braconnage...)	Nombre d'infractions relevées sur les tortues marines ou leurs habitats	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible Les agents de la RNN peuvent intervenir sur les infractions à l'encontre des tortues marines hors RNN	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements et/ou PV
		Nombre de sociétés commerciales proposant une activité de découverte des tortues marines sur la RNN	OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	
	Impacts de l'ancrage ou de la fréquentation humaine		OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	PA 2	Sensibiliser la population à la protection des tortues marines	1	Réglementations mises en œuvre
					IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	
Défrichage du littoral, pollution lumineuse et sonore, déchets...	Dégradation des sites de ponte des tortues marines, Nombre de sites concernés		OO.4. Restaurer les milieux naturels altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage
					IP 3	Extraire les macrodéchets	1	
					OO.8. Assurer des conditions d'accueil optimales sur les sites de ponte	Les sites de ponte sont entretenus ou réhabilités	IP 7	Mettre en œuvre les préconisations d'aménagements de l'atlas des sites de pontes
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre de tortues marines blessées ou échouées	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 16	Suivre les échouages et les individus en détresse	1	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués	
Présence d'espèces introduites	Impacts des espèces introduites sur les tortues marines et leurs sites de ponte	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées	
				CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études	
				IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions	

En 2024, l'association gestionnaire de la RNNSM a obtenu un financement de la DEAL de Guadeloupe afin de mettre en œuvre des actions visant la préservation des tortues marines à Saint-Martin. Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines aux Antilles Françaises (PNATMAF 2020-2029), coordonné au niveau régional par l'Office National des Forêts de Guadeloupe (ONF), et répond également au plan de gestion de la RNNSM.

Les grands objectifs du projet sont :

- ▶ **Mettre à jour les connaissances sur les populations des tortues marines de Saint-Martin ;**
- ▶ **Evaluer et diminuer les pressions ;**
- ▶ **Sensibiliser les différents publics à la conservation des tortues marines.**

Les actions permettent également de poursuivre la dynamique engagée suite à plusieurs projets menés depuis 2019 par l'équipe de la réserve naturelle. Cette année 2024 sera cependant marquée par l'étude des tortues marines non-nidifiantes fréquentant les eaux de Saint-Martin à travers la mise en place d'un nouveau protocole, la photo-identification.

Les patrouilles sur l'ensemble des plages de la partie française de l'île sont réalisées par les agents de l'AGRNSM, mais également par un réseau local d'écovolontaires annuellement formés aux patrouilles standardisées sur les sites de ponte identifiés comme prioritaires.

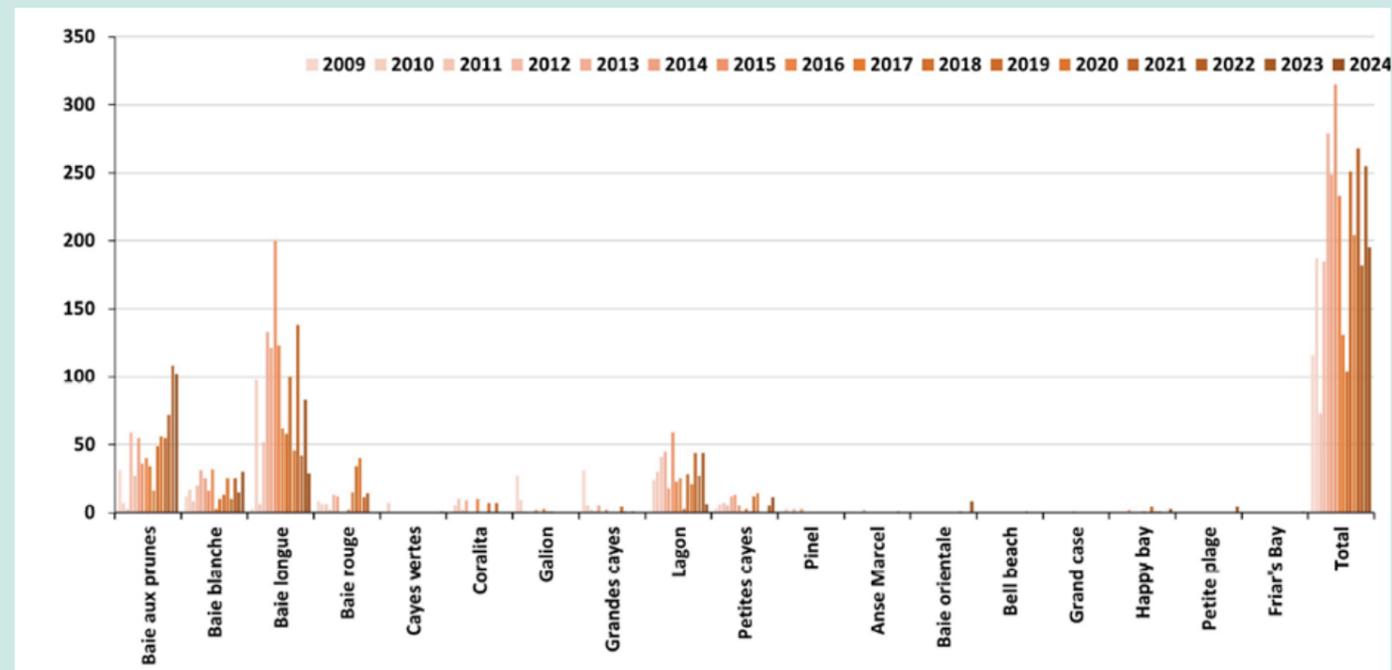
Les espèces concernées sont la **Tortue verte (*Chelonia mydas*)**, la **Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)** et la **Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)**. Le suivi permet également de reporter la présence d'espèces moins commune comme la **Tortue caouanne (*Caretta caretta*)** et la **Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*)**.

En 2024, cinq réunions des écovolontaires, trois sorties nocturnes pour l'observation des tortues marines et des mails d'informations mensuels ont animé le réseau des 426 écovolontaires inscrits tout au long de la saison. La quinzaine d'écovolontaires activement mobilisée a permis la réalisation de **599 patrouilles** (402 patrouilles en 2023) sur 14 sites.

Ce sont **195 traces d'activités de ponte** (255 en 2023) qui ont été recensées pour un taux moyen de réussite de 38 % (39 % en 2023). Cette année encore, les Tortues vertes sont les plus actives avec 118 traces (193 en 2023), contre 76 pour les Tortues imbriquées (62 en 2023). Un pic d'activité est enregistré en août, et une légère baisse est relevée par rapport à la moyenne des 14 années de suivi mis en œuvre, sans constat alarmant. Comme en 2023, aucune trace de Tortues luths n'a été relevée.

Les sites de Baie aux Prunes (102 traces), de Baie longue (29 traces) et de Baie blanche (30 traces) restent les plus fréquentés, avec également la plage de Petites Cayes (11 traces) et celle du lagon de Tintamarre (6 traces). Les sites des Terres Basses et de l'îlet de Tintamarre totalisent près de 86 % des traces observées en 2024 ; les sites hors réserve restent les plus fréquentés par les tortues marines.

Ce constat reconduit d'année en année réaffirme l'importance du travail de sensibilisation et de veille pour la préservation de la qualité des sites de ponte situés hors réserve, et plus particulièrement aux Terres Basses.



▲ Evolution du nombre d'activités de ponte de tortues marines observées à Saint-Martin entre 2009 et 2024.

CS15. Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN

Une collaboration étroite avec l'équipe de l'ATE de Saint-Barthélemy a permis la mise en place du premier suivi par photo-identification à Saint-Martin.

La photo-identification permet un suivi individuel des animaux pour évaluer la distribution des populations, la fidélité aux sites, d'estimer les abondances et densités ainsi que les tendances démographiques. Dans le cadre de ce protocole, les données sont collectées par deux plongeurs en apnée qui relèvent différents paramètres (type de substrat, coordonnées géographiques, comportement de l'animal, etc.), dont l'un photographie les écailles des deux profils de tête de la tortue qui permettront de l'identifier (chaque combinaison d'écailles étant unique).

Plusieurs outils permettent ensuite de traiter les photos. Ici, l'outil TORSOOI, administré par l'association Kelonia à La Réunion, a été identifié et sera testé.

Les analyses statistiques de cette méthode de Capture-Marquage-Recapture (CMR) seront menées dès que le catalogue de photo-identification sera créé et que le nombre de données collectées sera suffisant. Un tel suivi doit en effet être mené sur plusieurs années.



▲ Photo-identification d'une Tortue verte.

OPÉRATIONS DE GESTION

PA2. Sensibiliser la population à la protection des tortues marines

Des échanges réguliers sont maintenus avec l'Unité Territoriale de la DEAL de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ainsi que la Collectivité d'Outre-Mer (COM) de Saint-Martin pour les accompagner à la sensibilisation des agents et des opérateurs, notamment dans le cadre de la gestion des sargasses ; dont les opérations de nettoyage peuvent impacter les sites de ponte.

OPÉRATIONS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DE L'ENJEU

CS13. Suivre l'activité de ponte des tortues marines

CS14. Suivre l'état écologique des sites de ponte

L'AGRNSM coordonne depuis 2009 les actions locales en faveur des tortues marines à Saint-Martin, dans et en dehors du périmètre de la réserve. L'une des principales actions dédiées à l'étude des populations de tortues marines en reproduction est le suivi des pontes par le comptage des traces. **Ce suivi a pour objectif de recenser les effectifs annuels et, à plus long terme, d'évaluer les tendances démographiques. Il permet aussi d'opérer une veille sur l'évolution de l'état des sites de ponte et d'évaluer les pressions.**

De plus, la majorité des plages de la partie française de l'île étant soumise à une forte pression en lien avec le développement de l'offre touristique, l'équipe de la RNNSM saisie chaque opportunité pour sensibiliser les exploitants de plages et opérateurs touristiques aux enjeux de conservation des tortues marines (patrouilles de police, rencontres et réunions, etc.). **En 2024, trois restaurants de Grand-Case (Grand-Case beach café, Rainbow café et Captain frenchy) ont été informés et ont démontré une volonté pour limiter leurs impacts.** Les échanges se poursuivront en 2025.

Par ailleurs, les trois principaux sites de pontes des tortues marines à Saint-Martin se situent aux Terres Basses : Baie longue, Baie rouge et Baie aux prunes. Ces trois sites font l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope (APB) en lien direct avec la préservation des tortues marines et de leurs habitats. Ainsi, bien que les retours restent faibles, les dirigeants de l'association des résidents des Terres basses sont informés chaque année de la disposition de l'AGRNSM à les accompagner. Certains résidents ont d'ailleurs contacté directement l'AGRNSM pour un accompagnement « personnalisé », notamment sur l'éclairage de leur limite de parcelle sur la plage. Les personnels de deux hôtels (Le Secret à l'Anse Marcel et la Samanna à Baie longue) ont également été sensibilisés.

Un important travail de sensibilisation de l'équipe organisatrice et responsable de site du SXM Festival a aussi été mené en 2024. Les organisateurs ont en effet affiché leur volonté pour limiter les impacts du festival qui est organisé sur la plage de Happy bay chaque année au premier trimestre. Plusieurs échanges ont pu avoir lieu et une plaquette a été distribuée à l'équipe en cas d'observation de tortues, d'urgences ou de traces. Cette collaboration se poursuivra afin de prévenir tout impact négatif lié aux festivités.

Concernant les événements grand public et animations auprès des scolaires, les actions de sensibilisation ont permis de toucher 648 participants à travers 29 interventions. Un projet pédagogique sur le thème des tortues marines a été réalisé avec deux classes issues d'établissements scolaires distincts et a donné lieu à un concours « le BAC tortues marines ».

En moyenne, les élèves ont obtenu la note de 19/20 et ont tous reçu leur diplôme !

IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

Le travail réalisé dans le cadre du projet ReCorEA, décrit dans l'enjeu 1, permet d'encadrer les usages et réduit les impacts sur les herbiers. Les actions de surveillance et de contrôle sont cependant synthétisées dans le facteur clé de réussite 1 concernant l'application de la réglementation.

IP2. Entretenir et nettoyer les sites

IP3. Extraire les macrodéchets

IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

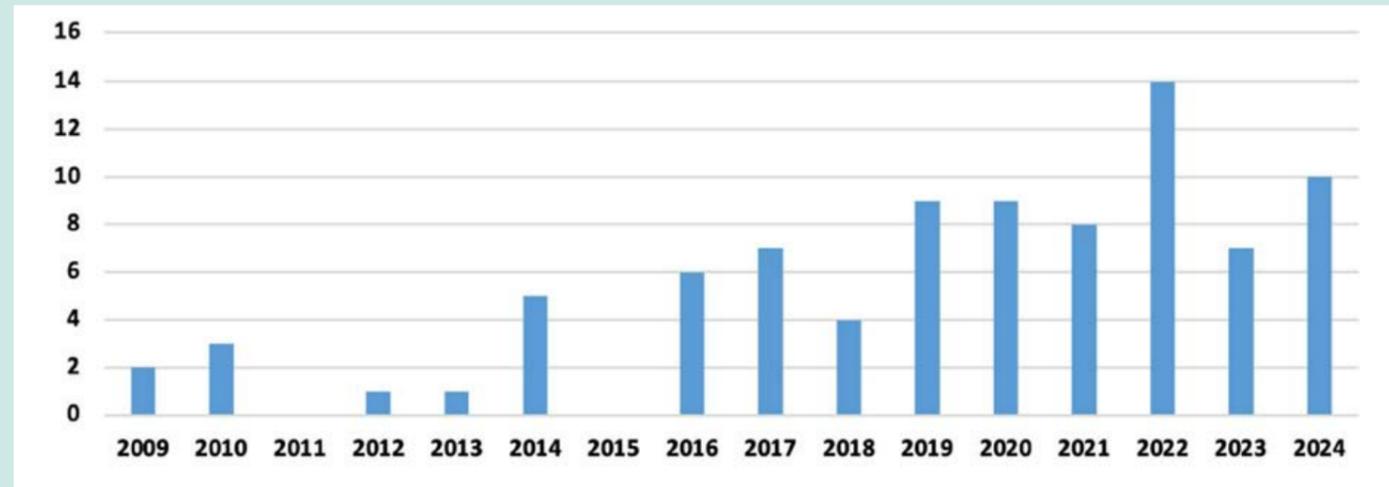
IP7. Mettre en œuvre les préconisations d'aménagements de l'atlas des sites de pontes

Les actions réalisées auprès des différents acteurs (restaurateurs, hôteliers, agents de la collectivité, etc.) contribuent à limiter les impacts des aménagements sur les sites de ponte (suivant le diagnostic établi en 2020).

CS16. Suivre les échouages et les individus en détresse

En 2024, le personnel de la réserve naturelle a poursuivi la **coordination d'un réseau local d'intervention sur les échouages de tortues marines mortes ou en détresse, sous la coordination du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG).**

Chaque intervention permet la collecte d'informations sur le terrain en fonction des moyens humains et logistiques disponibles (à terre ou en mer), afin de déterminer l'espèce, l'état de santé et la cause probable de l'échouage. L'ensemble de ces données est ensuite archivé et reversé dans la base de données du RTMG. En fin d'année, les données collectées sont synthétisées au sein d'un rapport annuel.



▲ Evolution du nombre annuel d'échouages de tortues marines à Saint-Martin entre 2009 et 2024.

Après un recul du nombre d'échouages en 2023, l'année 2024 a été marquée par une nouvelle hausse du nombre d'incidents. Au total, ce sont **14 échouages qui ont été recensés**, soit 8 nouveaux-nés vivants de Tortues imbriquées et remis à l'eau, 4 juvéniles (2 Tortues imbriquées dont une vivante remise à l'eau et 2 Tortues vertes), ainsi que 2 adultes mortes de Tortues vertes. **Depuis 2009, le nombre d'échouages à Saint-Martin progresse.** L'ensemble des événements documentés semble survenir au cours des périodes de mars à mai puis de juillet à septembre. Ces périodes pourraient coïncider avec des conditions plus propices à la navigation (météo marine plus clémente) augmentant ainsi le dérangement et le risque de collision qui est la cause principale de mortalité.



▲ Tortue verte ayant subi une collision.

CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes

CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires

IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts

Les actions de dératisation effectuées sur l'îlet de Tintamarre ont contribué à réduire l'une des pressions subies par les nids de tortues marines (cf. opérations de gestion de l'enjeu 5 relatif aux oiseaux marins). Les actions de pédagogie et de contrôle concernant les chiens divagants sur les îlots et plages permettent aussi de réduire les impacts sur les populations de tortues.



▲ Mangouste prospectant un nid de tortue marine.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}

SP2. Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement^{FCR}

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}

CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}

MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel^{FCR}

POUR EN SAVOIR PLUS :

Berger A. et Chalifour J. (2025). Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin - année 2024 - Rapport final, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 28 p.

Berger A. et Chalifour J. (2025). Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2024, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 38 p.

Berger A. et Chalifour J. (2025). Tortues marines de Saint-Martin : Suivi des échouages et individus en détresse, Année 2024, AGRNSM, 10 p.

Petit E., Berger A. et Chalifour J. (2025). Tortues marines de Saint-Martin : mise en place d'un suivi par photo-identification, Rapport au 31 mars 2025, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 38 p.

▼ Traces de Tortue verte.



3.3. ENJEU 3. DES SITES DE NURSERIE POUR LES POPULATIONS D'ÉLASMOBRANCHES

OLT 4 : FAVORISER LA CONSERVATION DES SITES DE NURSERIE POUR LES REQUINS ET LES RAIES



ENJEU 3 - Des sites de nurserie pour les populations d'Elasmobranches

OLT 4 - Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies

					Opérations de suivi			
EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques		Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
		Les juvéniles de raies et requins fréquentent les eaux de la RNN	<p>Requins & Raies</p> 		<p>Nombre de sites de reproduction, Nombre de sites de nurserie, autres indicateurs à définir</p> <p>à définir</p>	CS 17	Suivre les populations juvéniles de raies et requins (Elasmobranches)	2
				CS 18	Evaluer les conditions écologiques des sites de nurseries des raies et requins	3	Nombre de sites de nurseries suivis, nombre d'études réalisées	
					Opérations de gestion			
GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
	Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, dégradation des habitats, pollutions, braconnage...)	Nombre d'infractions relevées sur les raies et requins	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements et/ou PV enregistrés
			OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles, conférences grand public
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
					PA 3	Sensibiliser la population à la protection des raies et requins	1	
			OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	Réglementations mises en œuvre
				Des actions sont mises en œuvre pour limiter l'impact anthropique sur les populations d'Elasmobranches	IP 8	Réhabiliter les sites de nurserie des raies et requins	3	Nombre d'interventions
MS 5	Favoriser la mise en place d'un sanctuaire des raies et requins dans les eaux de St-Martin	2	Nombre de réunions					
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre d'Elasmobranches blessés ou échoués	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 16	Suivre les échouages et les individus en détresse	1	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués	

OPÉRATIONS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DE L'ENJEU

CS17. Suivre les populations juvéniles de raies et requins

Cette opération a pour objectif de caractériser la diversité des espèces présentes sur la réserve, d'estimer l'abondance et de cartographier la distribution des femelles gestantes et des juvéniles. Les données sont collectées sur les zones d'herbiers et les baies peu profondes.

Chaque année de manière régulière, les eaux très peu profondes du lagon de Tintamarre sont prospectées, à pied depuis la plage, pour recenser les jeunes requins qui viennent s'alimenter et se reposer dans les algues. **En 2024, 130 suivis ont été effectués permettant de recenser 44 observations de juvéniles de Requins-citrons.** Les données ont été transmises à l'association Kap Natirel qui centralise les données de la région et produit les bilans.

CS18. Evaluer les conditions écologiques des sites de nurseries des raies et requins

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2024.

IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

Les actions effectuées pour encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux sont synthétisées dans le facteur clé de réussite 1 concernant l'application de la réglementation.

IP8. Réhabiliter les sites de nurserie des raies et requins

MS5. Favoriser la mise en place d'un sanctuaire des raies et requins dans les eaux de Saint-Martin

Ces opérations n'ont pas été mises en œuvre en 2024.

CS16. Suivre les échouages et les individus en détresse

L'équipe de la RNNSM reste disponible pour intervenir sur les individus de raies ou requins échoués morts ou en détresse. Dans ce cadre, les agents ont effectué le **sauvetage d'un Requin-nourrice capturé dans un casier abandonné le 9 mars 2024 dans le secteur de l'Anse Marcel.** L'animal a pu être libéré vivant.

De plus, en lien avec le GIP One Shark, **une tête de Requin-tigre collectée sur une plage a été stockée par la réserve naturelle.** Ces échantillons permettent de mener des analyses génétiques, mais également d'enrichir les collections.



▲ Co-animation de la Fête de la Nature par la RNNSM et One Shark.

Contribution aux actions du programme One Shark

L'équipe de la RNNSM a collaboré avec le GIP One Shark lors d'une mission de marquage des Requins-tigres le 16 mars 2024 afin de s'initier au protocole de suivi et de prendre concrètement part aux activités de terrain. La disponibilité de l'équipe et du moyen nautique de la réserve n'a malheureusement pas permis de programmer d'autres missions en 2024, toutefois les actions seront poursuivies en 2025.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}

CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}

▼ Marquage d'un Requin-tigre.



3.4. ENJEU 4. DES HABITATS ET DES SITES DE REPRODUCTION POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS

OLT 5 : MAINTENIR OU AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS



PHOTO: RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN BULLET SHOT

ENJEU 4 - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins

OLT 5- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Image	Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Les populations de mammifères marins fréquentent les eaux de la RNN pour se reproduire et/ou s'alimenter	Mammifères marins 	<i>à définir</i>	Nombre d'individus photo-identifiés (<i>à définir</i>)		CS 19	Evaluer et suivre les populations de mammifères marins	1	Nombre de suivis réalisés, effort d'observation
					PR 1	Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les cétacés	2	

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pressions	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Impacts anthropiques (dérangement des espèces, dégradation des habitats, pollutions...)	Nombre d'infractions relevées à l'encontre des populations de cétacés	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	Les activités nautiques ne perturbent pas les cétacés	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements et/ou PV enregistrés	
				SP 2	Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement	1		
	Nombre de bateaux ou sociétés commerciales recensées à proximité des cétacés	OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles, conférences grand public	
				CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1		
				PA 4	Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins	1		
	Manque de connaissances sur les mammifères marins	Manque de connaissances sur les mammifères marins	OO.10. Renforcer les partenariats avec les équipes scientifiques et l'équipe de gestion du Sanctuaire Agoa	Une gestion concertée du Sanctuaire Agoa	MS 6	Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa	2	Nombre de réunions, nombre d'études sur le Sanctuaire
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre de mammifères marins blessés ou échoués	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 16	Suivre les échouages et les individus en détresse	1	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués	

CS19. Evaluer et suivre les populations de mammifères marins

Lors des campagnes d'observation menées dans le Sanctuaire Agoa au cours de ces 15 dernières années, neuf espèces de mammifères marins ont été recensées dans les îles du nord des Petites Antilles, dont la Baleine à bosse (*Balaenoptera novaengliae*) et le Grand dauphin commun (*Tursiops truncatus*). Des populations de cétacés fréquentent ainsi chaque année les eaux de Saint-Martin, incluant la réserve naturelle. Le plateau peu profond formé par les îles du banc d'Anguilla représente une aire importante de reproduction et de mise bas pour les Baleines à bosse qui s'y rassemblent de janvier à juin. Une population de Grands dauphins commun, estimée à une soixantaine d'individus, est aussi chaque année observée entre décembre et avril dans les eaux côtières de l'île de Saint-Martin.

L'équipe de la RNNSM centralise ainsi les données d'observation de mammifères marins, dont les signalements effectués par les usagers de la mer.

En 2024, l'observation d'un individu de Baleine à bosse et sept observations de Grands dauphins (49 individus) ont été collectées par le gestionnaire de la réserve naturelle qui les a ensuite transmises au Sanctuaire Agoa pour enrichir les bases de données régionales.



▲ Grands dauphins communs observés dans le secteur d'Anse Marcel.

PR1. Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les cétacés

Les connaissances sur les cétacés sur le banc d'Anguilla restent lacunaires et les études sont essentiellement menées de manière ponctuelle. Pourtant, au vu du développement des activités en mer qui exercent des pressions de plus en plus grandissantes sur les mammifères marins et leurs habitats, la mise en place d'un programme pluriannuel devient essentielle.

La RNNSM accompagne ainsi les nouvelles initiatives pour répondre à ces besoins. Fin 2024, des réflexions avec les acteurs locaux et le sanctuaire Agoa ont fait émerger un **nouveau programme pour le renforcement des actions dédiées à l'étude et à la préservation des mammifères marins sur les territoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy** (amélioration des connaissances sur les espèces communes, sensibilisation de la population, formation et accompagnement des professionnels de la mer, développement des sciences participatives).

Le projet est en cours de montage et sera proposé aux différents partenaires et financeurs en 2025.

OPÉRATIONS DE GESTION

PA4. Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins

L'équipe pédagogique de la RNNSM a réalisé de nombreuses interventions tout au long de l'année auprès du grand public et des scolaires. Des animations sur les mammifères marins ont donc été régulièrement effectuées. Les chiffres concernant l'éducation à l'environnement sont précisés dans le facteur clé de réussite correspondant.



MS6. Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa^{FCR}

Conférence des acteurs

La Conférence des acteurs est depuis 2022 l'organe de gouvernance du sanctuaire Agoa. Elle rassemble les différentes parties prenantes (services de l'Etat, collectivités, associations, gestionnaires, etc.) impliquées dans la protection des mammifères marins des Antilles françaises. Cette instance a, entre autres, pour objectifs de faire dialoguer les acteurs et d'appuyer l'OFB ainsi que l'équipe technique du sanctuaire dans la fixation des grandes orientations.

La dernière Conférence des acteurs a eu lieu le 5 décembre 2024 à Saint-Martin. La séance a été animée par la présidente du sanctuaire, Madame Valérie Fonrose, également élue à la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin. Différents sujets ont été abordés dont l'état d'avancement du plan d'actions 2023-2037, l'activité de *whale-watching*, la réglementation en vigueur, les mesures compensatoires relatives aux travaux du Grand Port Maritime de Guadeloupe (GPM-G) ou encore le programme AVEC (Armateurs Volontairement Engagés pour les Cétacés) piloté par le sanctuaire Agoa.

Les agents de la RNNSM étaient présents pour assister aux présentations et prendre part aux échanges.

Réglementation relative à l'approche des mammifères marins

Depuis le 1er septembre 2024, la réglementation relative à l'approche des mammifères marins dans les eaux de Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy est désormais soumise aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°R02-2024-07-12-00001 du 12 juillet 2024.

Parmi les nouvelles mesures, il est à noter qu'il est interdit de communiquer en temps réel la position des mammifères marins par radio pour l'ensemble des usagers de la mer et que le système de dérogation ainsi que les règles d'approche des animaux ont été révisés. Au sein de la RNNSM, le *whale-watching* n'est cependant pas autorisé.

Les agents de la réserve ont pris part à la révision de cette réglementation et se sont tenus à disposition du personnel du Sanctuaire Agoa lors de ses déplacements sur le territoire en 2024.

Encadrement des régates

Chaque année, les eaux de Saint-Martin, Sint Maarten, Anguilla et Saint-Barthélemy accueillent plusieurs régates de différentes envergures, telles que la *Caribbean Multihull Challenge*, la *St Barths Bucket Regatta* ou encore la *St. Maarten Heineken Regatta*. Ces événements sont essentiellement organisés en début d'année, coïncidant avec la présence des mammifères marins, particulièrement du Grand dauphin commun et de la Baleine à bosse qui fréquentent les eaux côtières.

Ainsi, le renforcement du trafic maritime lors de ces festivités et les émissions sonores associées peuvent générer des impacts sur les populations, y compris les tortues marines et les oiseaux marins. Les gestionnaires veillent et interpellent donc chaque année les services de l'Etat et les organisateurs afin que les bonnes pratiques soient appliquées. De plus, pour chaque événement passant au sein de la réserve naturelle, une demande d'autorisation doit être formulée auprès du gestionnaire.

Malheureusement, les sollicitations arrivent très tardivement, ne permettant pas une organisation optimale et un déroulement pleinement respectueux de l'environnement. Ces difficultés ont été largement transmises aux organisateurs et services concernés en 2024, une meilleure organisation devra être définie dès 2025.

CS16. Suivre les échouages des individus en détresse

La réserve naturelle est membre du réseau des échouages de mammifères marins, coordonné par l'association Evasion Tropicale en Guadeloupe. Les agents, ayant suivi une formation et disposant d'une autorisation ministérielle (carte verte), interviennent ainsi sur chaque mammifère marin mort ou en détresse.

En 2024, une Orque pygmée (*Feresa attenuata*) s'est échouée sur la plage du Galion. Julien Chalifour, en tant que correspondant habilité du réseau, a pu collecter une partie des données et les transmettre à la coordination. Les services de la Collectivité de Saint-Martin ont été informés pour assurer l'enlèvement de la carcasse.



▲ Orque pygmée échouée morte sur la plage du Galion.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}

SP2. Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement^{FCR}

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}

CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}

POUR EN SAVOIR PLUS :

Site Internet du sanctuaire Agoa : <https://sanctuaire-agoa.fr/>

Réglementation relative à l'approche des mammifères marins dans le sanctuaire Agoa : <https://www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/reglementation-de-l-approche-des-cetaces-a210.html>

3.5. ENJEU 5. DES ZONES CÔTIÈRES ROCHEUSES IMPORTANTES POUR LA NIDIFICATION DES OISEAUX MARINS

OLT 6 : MAINTENIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS D'OISEAUX MARINS NICHEURS



ENJEU 5 - Des zones côtières rocheuses importantes pour la nidification des oiseaux marins

OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques		Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
	Les populations d'oiseaux marins nichent dans la RNN	Pailles en queue 	Richesse spécifique d'oiseaux marins nicheurs, Nombre moyen d'individus, Nombre de nids, Nombre de juvéniles	CS 20	Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de St Martin	1	Nombre de suivis réalisés	
		Noddis bruns	Effectif reproducteur de Noddis bruns / an, Nombre de nids /an, Nombre de juvéniles /an	CS 21	Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns	2		
GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
	Présence d'espèces introduites	Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN	Impacts des espèces introduites sur les populations d'oiseaux marins	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1
		Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites			CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études réalisées
						IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2
Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, dégradation des habitats, pollutions,...)	Nombre d'infractions à la réglementation constatées		OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements / PV / mises en demeure enregistrés
			OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
			OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	Réglementations mises en œuvre
	Les nouvelles réglementation ou mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1				
Présence de déchets	Nombre de sites concernés, nombre de macrodéchets		OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage
					IP 3	Extraire les macrodéchets	1	
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre d'individus blessés ou échoués		OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 22	Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués	3	Nombre d'individus recueillis, Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués
					MS 7	Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune	3	

OPÉRATIONS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DE L'ENJEU

CS20. Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de Saint-Martin

Le suivi des oiseaux marins nidifiant dans la réserve naturelle permet d'estimer les effectifs annuels, de caractériser l'évolution et l'état de santé des populations.

Deux espèces sont concernées par cette opération, le Grand paille-en-queue (*Phaethon aethereus*) et le Noddi brun (*Anous stolidus*).

L'étude réalisée sur la population de Petite sterne (*Sterna antillarum*), un autre oiseau marin nicheur qui fréquente également la réserve, est présentée dans l'enjeu 6 relatif aux étangs.

Le suivi des Grands paille-en-queue est effectué sur trois sites côtiers rocheux composés de falaises ou d'éboulis sur les îlets de Tintamarre, Caye Verte et Rocher Créole. Le Noddi brun n'est recensé que sur Tintamarre, plus particulièrement sur les falaises de North Curve. Le suivi est réalisé l'après-midi (après 14h) depuis un bateau à l'aide de jumelles. Les animaux en vol, posés et au nid sont tous recensés.

Concernant la population nicheuse de Grand paille-en-queue, 125 comptages ont été réalisés en 2024, dont 43 à Tintamarre, 43 au Rocher Créole et 42 à Caye Verte, avec respectivement un nombre moyen d'individus observés de 5,8 (pour un maximum de 19), de 1,6 (pour un maximum de 9) et 0,9 (pour un maximum de 7), soit un maximum de 35 individus et 11 nids observés sur les 43 dates de comptages menés sur l'ensemble des sites).



▲ Grands paille-en-queue en vol à Tintamarre.

Concernant la population de Noddi brun, 27 comptages ont été effectués permettant l'observation d'un maximum de 37 individus pour 18 nids. Ce suivi également réalisé depuis 2009, permet l'enregistrement annuel d'une moyenne de 15,9 comptages, 36,8 individus (pour un maximum de 68,6) pour 38,6 nids par an depuis lors. Ces chiffres ont notablement chuté depuis 2017.

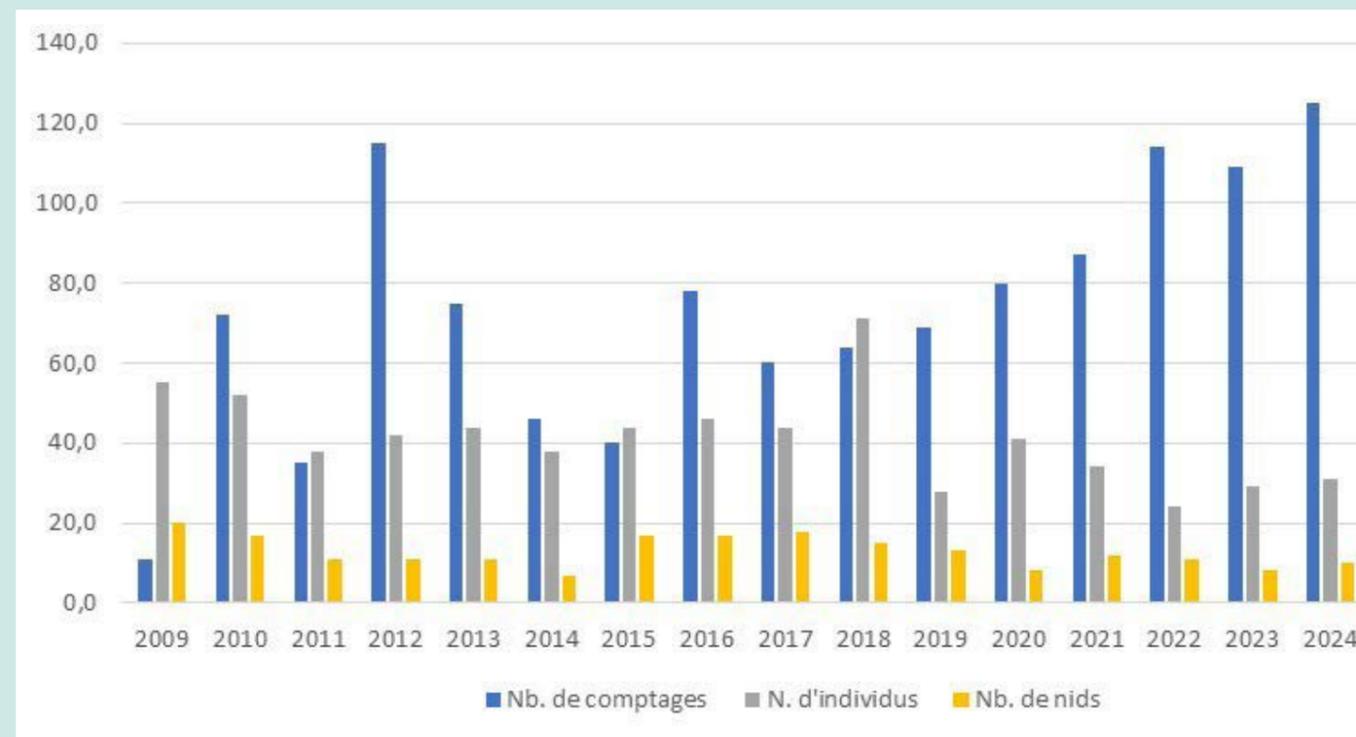
Un suivi annuel est mené pour ces espèces depuis 2009 avec un effort d'échantillonnage en progression. Les données sont bancarisées localement, mais également sous eBird et font l'objet de partages avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN), RNF et le Systèmes d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP).



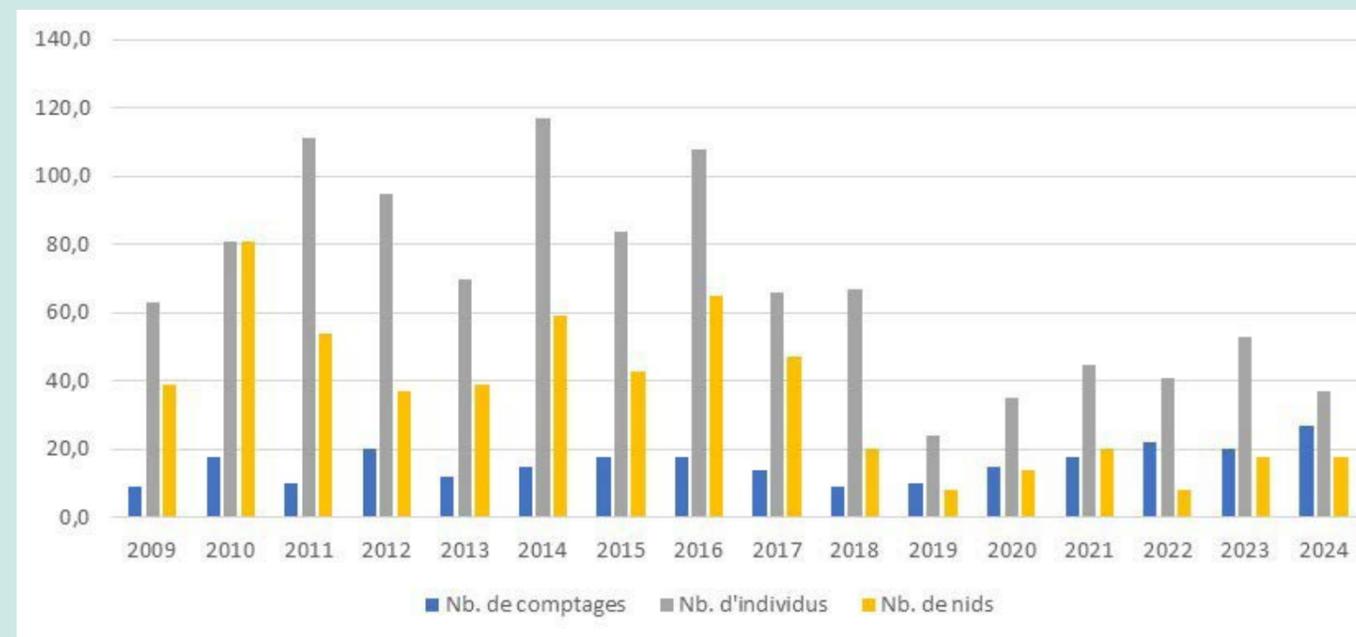
▲ Noddi brun adulte sur son nid.

CS21. Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns^{FCR}

Le succès reproducteur n'a pas été estimé en 2024.



▲ Nombre de comptages et effectifs recensés de Paille-en-Queue au sein de la RNNSM entre 2009 et 2024.



▲ Nombre de comptages et effectifs recensés de Noddis bruns au sein de la RNNSM entre 2009 et 2024.

OPÉRATIONS DE GESTION

CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes

CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires

IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts

Le rapport d'activités 2022 décrivait la mise en œuvre d'un projet de lutte contre la prolifération des petits mammifères introduits (rats) sur l'îlet de Tintamarre, financé par le Plan France Relance. Ce projet s'est terminé en 2023 avec le rendu d'un rapport technique.

Les dispositifs de piégeage (pièges automatiques A24) ont été récupérés en 2024. Ainsi, deux missions ont été organisées le 18 janvier et le 21 février nécessitant la mobilisation de plusieurs agents et bénévoles pour procéder au suivi puis au retrait des 150 pièges.

Des actions de routine sont également menées sur l'Iguane commun (*Iguana iguana*), une espèce exotique envahissante qui prédomine à Saint-Martin et Sint Maarten. Au cours des comptages d'oiseaux marins et des limicoles autour des étangs, les individus d'Iguanes communs sont systématiquement comptabilisés permettant d'assurer une veille sur leur présence et l'évolution des effectifs. Des actions seront mises en place dans le cadre de programmes plus spécifiques et en cours de réflexion visant la réintroduction de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*).



▲ Iguane commun.

IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

Les actions effectuées pour encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux sont synthétisées dans le facteur clé de réussite 1 concernant l'application de la réglementation.

IP2. Entretenir et nettoyer les sites IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

CS22. Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués MS7. Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune

Chaque année, les agents de la RNNSM interviennent pour le sauvetage d'oiseaux en détresse. Ces interventions sont essentiellement effectuées suite aux signalements de la population locale ou des services de contrôle (gendarmerie par exemple).

Ainsi, en 2024, ce sont 9 individus qui ont été pris en charge (soit 7 oiseaux/an en moyenne depuis 2021) ; sans compter les signalements d'oisillons pour lesquels les agents transmettent essentiellement des consignes afin de favoriser la remise au nid. Les espèces concernées par les sauvetages sont généralement des oiseaux marins : Frégate superbe (*Fregata magnificens*), Pélican brun (*Pelecanus occidentalis*) et Fou brun (*Sula leucogaster*). Deux rapaces, des Crécerelles d'Amérique (*Falco sparverius*), ont aussi été signalés en 2024.

Les causes de détresse sont variées et parfois peu identifiables (un cas de botulisme suspecté, hameçon dans l'aile, fracture, fatigue, etc.). Au moins 1/3 des individus pris en charge en 2024 n'a pas survécu.

Ces opérations de sauvetage étant récurrentes, il devient essentiel de **renforcer le système d'alerte et de prise en charge des animaux en détresse, mais surtout de disposer des compétences nécessaires à l'établissement des diagnostics et à la délivrance des soins**. La RNNSM a donc sollicité un vétérinaire local qui a fait part de sa volonté pour développer un lieu d'accueil des oiseaux. Des échanges constructifs ont eu lieu et une mise en contact avec des centres de soins a été faite (notamment aux Antilles et en Guyane).

Les services de l'Etat ont également été sollicités. Les réflexions doivent être poursuivies, notamment sur les démarches réglementaires à suivre pour développer un centre d'accueil et de soins, mais également pour que les intervenants disposent des autorisations nécessaires au transport, à la manipulation et à la détention d'oiseaux sauvages, dont certains sont protégés.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}

CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}

MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel^{FCR}

POUR EN SAVOIR PLUS :

Fournier C., Berger A. et Chalifour J. (2023). Lutte contre les espèces exotiques envahissantes impactant la biodiversité terrestre des îlets de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin : gestion des petits mammifères introduits sur l'îlet de Tintamarre, Rapport d'exécution, juin 2023, AGRNSM, 45 p.



▼ Falaises de Tintamarre et plage de Baie blanche.



3.6. ENJEU 6. LES ÉTANGS ET LEURS FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

OLT 7 : MAINTENIR OU AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS



ENJEU 6 - Les étangs et leurs fonctions écologiques

OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation	
				Code	Opérations	Priorité		
Les populations d'oiseaux s'abritent, s'alimentent ou nichent sur les étangs	Limicoles côtiers		Diversité /étang/ an, Diversité des espèces nicheuses /étang, Abondance des espèces cibles, Nombre d'espèces nicheuses / an		CS 23	Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs	1	Nombre de suivis réalisés
					CS 24	Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs	2	
	Petites Sternes	Effectif reproducteur des Petites Sternes /an, nombre de nids/an	CS 25	Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes	2			
Les conditions environnementales des étangs se maintiennent ou s'améliorent	Qualité de l'eau des étangs		à définir		CS 26	Appui à la mise en place d'un suivi des paramètres physico-chimiques des étangs	2	Nombre de suivis réalisés
Les étangs sont bordés de mangroves fonctionnelles	Mangroves		Diversité floristique, distribution des mangroves, autres indicateurs à définir		CS 27	Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves	3	Nombre d'inventaires et de suivis
					CS 28	Réaliser la cartographie des mangroves	1	Réalisation et actualisation de la cartographie

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation	
					Code	Opérations	Priorité		
Dégradation des sites d'accueil de l'avifaune	Dérangement des espèces	Dégradation ou perte des habitats pour l'avifaune	OO.11. Favoriser les conditions d'accueil de l'avifaune des étangs	Le dérangement de l'avifaune est réduit et les habitats disponibles se maintiennent ou se développent	IP 9	Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune	2	Nombre d'aménagements installés	
		Nombres d'infractions constatées sur l'avifaune ou son habitat							
Perturbation des fonctionnalités écologiques des étangs (rejets anthropiques, remblais, comblement des exutoires...)		Dégradation des étangs et des berges	OO.12. Maintenir les fonctionnalités écologiques des étangs	Le fonctionnement écologique des étangs est maintenu ou amélioré	IP 10	Restaurer et maintenir le fonctionnement écologique naturel des étangs	1	Nombre d'interventions	
Présence d'espèces introduites	Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN	Impacts des espèces introduites sur l'avifaune des étangs	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées	
				Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études	
					IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions	
Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, piétinement, défrichage, dégradation des habitats, pollutions...)	Nombre d'infractions à la réglementation constatées		OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées	
				OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
						CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
					L'accès aux sites sensibles est géré	CI 3	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	2	Nombre d'aménagements
				OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	Les nouvelles réglementation ou mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	CI 4	Finaliser la pose de barrières	1	Nombre d'aménagements
						CI 5	Aménager des espaces de stationnement	1	
						CI 2	Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public	1	Réglementations mises en œuvre
		MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	2					
		MS 8	Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin	2					
Rejets d'eaux usées	Nombre de rejets d'eaux usées constatés	OO.5. Assurer une vigilance face aux rejets anthropiques	Limiter les sources de pollution	IP 4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	1	Nombres d'infractions relevées		
Présence de déchets	Nombre de sites concernés, nombre de macrodéchets	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les sites altérés sont réhabilités	IP 11	Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés	1	Nombre d'interventions		
			Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage		
				IP 3	Extraire les macrodéchets	1			
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre d'animaux inféodés aux étangs blessés ou échoués	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur l'avifaune en détresse ou morte sont recensées	CS 22	Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués	3	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués		
				MS 7	Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune	3			

CS23. Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs

Une liste composée d'une soixantaine d'espèces observables sur les principaux étangs de Saint-Martin avait été initialement constituée pour la mise en place de ce suivi. Ce dernier est réalisé mensuellement par l'équipe de la RNNSM et permet de caractériser la composition spécifique des oiseaux présents, leur distribution spatiale et temporelle et d'estimer les effectifs. De plus, le suivi des populations de limicoles constitue un bon indicateur de l'état de santé des zones humides et permet de renseigner des indices de dégradation ou d'amélioration de ces habitats afin d'adapter la gestion mise en œuvre sur ces espaces. Un suivi mensuel est réalisé depuis 2012 autour de l'étang des Salines d'Orient, en matinée, à pied et depuis plusieurs points d'observation. Des suivis similaires étaient opérés sur d'autres étangs hors réserve jusqu'en 2018.

En 2024, sur les 12 comptages effectués, 36 espèces ont été recensées (39 espèces en moyenne depuis 2012), dont le Canard des Bahamas (*Anas bahamensis*), la Grande aigrette (*Ardea alba*), l'Echasse d'Amérique (*Himantopus mexicanus*), le Bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*) ou encore le Grand chevalier (*Tringa melanoleuca*). Au total, 2 524 individus ont été comptabilisés (1 816 individus en moyenne depuis 2012), soit l'effectif annuel historiquement le plus élevé.

CS24. Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2024.

CS25. Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes

La Petite sterne est une espèce migratrice présente d'avril à septembre à Saint-Martin, plus particulièrement sur les rives et bancs de sable des étangs et des salines.

La population nicheuse des Salines d'Orient est suivie mensuellement par l'équipe de la RNNSM, le matin à partir de points d'observation. Le suivi est mené depuis 2012 et permet d'estimer les effectifs annuels et tendances démographiques.

En 2024, 12 comptages ont été réalisés permettant de recenser un maximum de 183 individus, avec une vingtaine de nids observés entre avril et aout 2024 (les nids étant difficile à dénombrer, en l'absence de construction physique de ces derniers et les agrégations rendant difficile l'identification des couvées/nids).

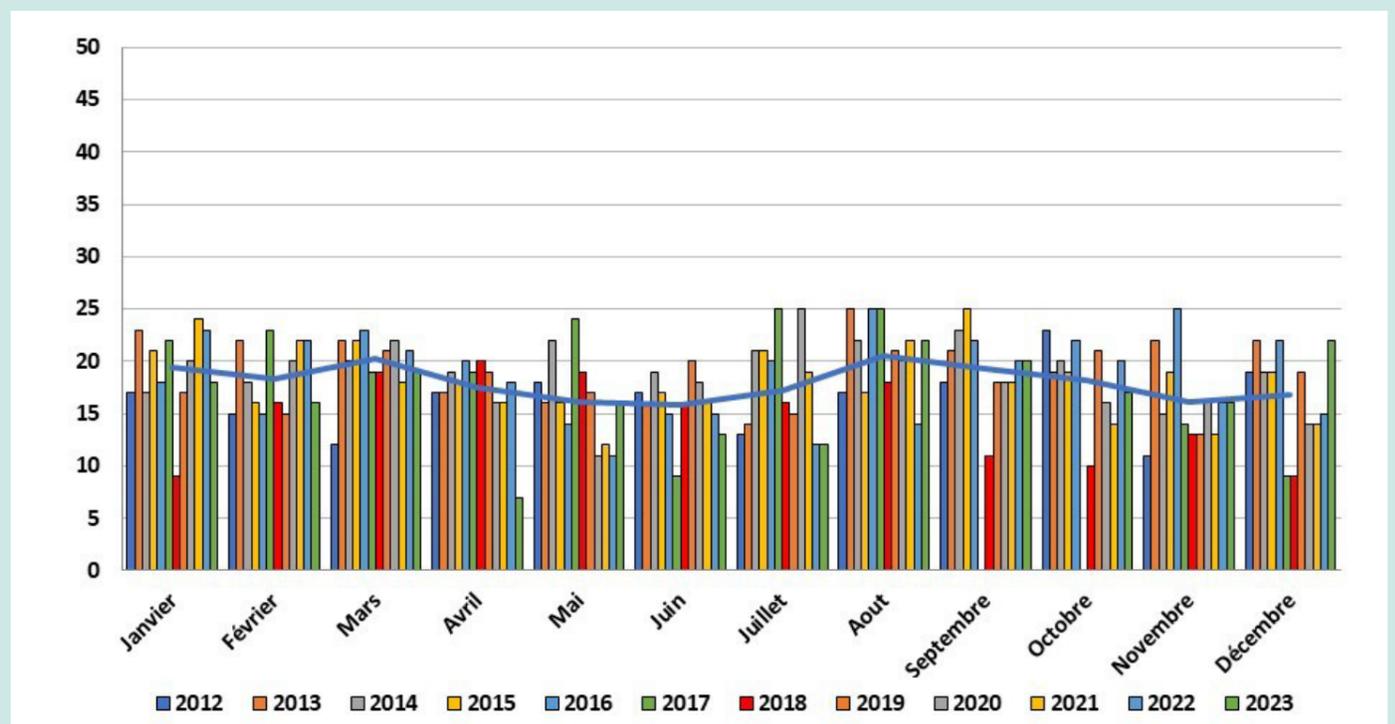


▲ Petites sternes.

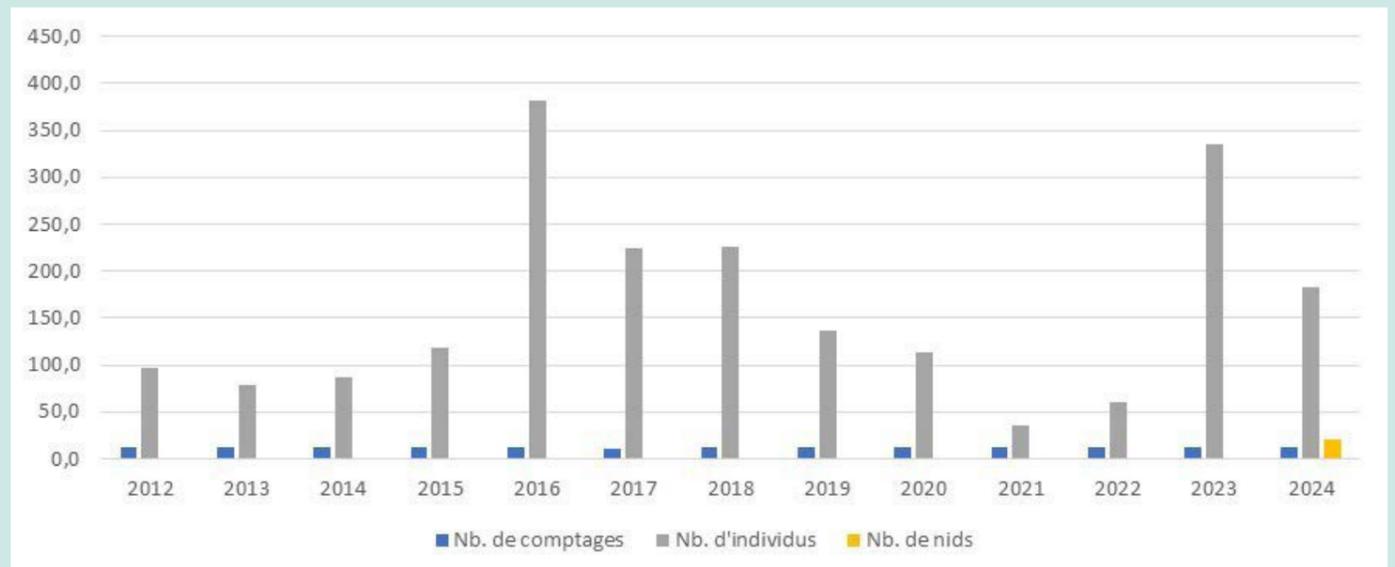
- CS26. Appui à la mise en place d'un suivi des paramètres physico-chimique des étangs**
- CS27. Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves**
- CS28. Réaliser la cartographie des mangroves**

La mise à jour de la cartographie des biocénoses sur le territoire de la RNNSM et sa périphérie directe dans le cadre du projet ReCorEA a permis de mettre à jour la cartographie du couvert en mangrove vivante et morte (suite à l'ouragan Irma). Cette technique ne permet cependant pas de déterminer la proportion des différentes espèces de palétuviers.

En complément, des échanges ont eu lieu ainsi qu'un test grandeur nature, pour adapter le protocole d'évaluation rapide en partenariat avec la Nature Foundation Sint-Maarten, issu de la boîte à outils MANRAM, diffusée par le Pôle Relais Zones Humides Tropicales du Comité français de l'UICN. Testé en partie hollandaise, il sera déployé en partie française en 2025.



▲ Richesse spécifique des limicoles recensée entre 2012 et 2024.



▲ Nombre de comptages et effectifs recensés de Petites sternes au sein de la RNNSM entre 2012 et 2024.

▼ Echasses d'Amérique.



- IP9. Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune
- IP10. Restaurer et maintenir le fonctionnement écologique naturel des étangs
- IP11. Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés
- CI3. Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune^{FCR}
- CI4. Finaliser la pose de barrières
- CI5. Aménager des espaces de stationnement
- CI2. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public

Dans le cadre du programme « Solidarité Antilles » et faisant suite au cyclone Irma, la Fondation de France avait lancé un appel à projet pour le développement de la résilience du territoire. Le projet **Biodiversity Nursery** proposé par l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin avait ainsi été retenu. Situé sur un terrain de l'Etat, affecté au Conservatoire du Littoral (CdL) et classé en Réserve Naturelle Nationale, ce projet débuté en 2020 a pour **objectif de restaurer une zone humide transformée en zone de dépôt de gravâts et déchets lors des travaux d'aménagement et de reconstruction de l'île.**

Plusieurs actions sont identifiées, dont une partie a déjà été mise en œuvre :

- ▶ Réhabiliter une zone humide dégradée par son anthropisation et l'impact du cyclone Irma à travers un chantier de terrassement du site, une remise en eau et la replantation d'essences végétales (palétuviers) ;
- ▶ Aménager un platelage en bois pour proposer un sentier de découverte de la zone humide au public et aux scolaires, permettant aussi de canaliser la fréquentation du site et de réduire les impacts sur le milieu ;
- ▶ Installer une signalétique sur la faune et la flore ;
- ▶ Mettre en valeur la pépinière existante (créée en 2020) comme outil de production d'essences végétales locales dans le but de conserver et de valoriser le patrimoine naturel et paysager saint-martinois.

Le terrassement de la zone et sa remise en eau, ainsi qu'une connexion en eau à l'étang voisin ont été effectués entre 2020 et 2023. Le projet a cependant été retardé par un contexte interne à l'association gestionnaire peu favorable à la mise en œuvre des actions. Ainsi, en 2024, le projet a fait l'objet d'une révision de sa gestion administrative et financière, mais également de sa planification, incluant la mise à disposition urgente de moyens humains. Ceci a permis une mise à jour de la déclaration préalable aux travaux et une révision des plans de l'aménagement en bois par le bureau d'architecture Atelier 111.

Par ailleurs, de nombreuses actions de surveillance, de pédagogie, d'entretien et de replantation ont été menées en 2024. Ces actions ont été présentée au conseil de gestion du Conservatoire du Littoral et au Conseil des Rivages Français d'Amérique (CRFA).

Le cahier des charges permettant de retenir le prestataire qui effectuera les travaux est en cours de rédaction. Des matériaux ont également été commandés.

De plus, afin de renforcer l'acceptation du projet par la population locale, une réunion et une visite de site a été organisée avec les membres du conseil de quartier d'Orléans. Une inauguration réunissant de nombreuses parties prenantes sera organisée à l'issue du projet prévue en 2025.



▲ Pépinière de palétuviers.



▲ Plantation de palétuviers pour la restauration de la zone humide.



▲ Formation des agents de la RNNSM au suivi des mangroves par la Nature Foundation.

- CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes
- CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires
- IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts
- MS8. Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin

La réserve naturelle, représentée par Julien Chalifour, a participé à trois réunions de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) en 2024. Ceci a permis de valoriser les suivis ornithologiques réalisés à Saint-Martin, de contribuer à la définition des arrêtés chasse pour la saison 2024 et faire remonter les problématiques locales liées à cette activité et aux enjeux locaux de conservation de l'avifaune.

- IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques
- IP2. Entretien et nettoyer les sites
- IP3. Extraire les macrodéchets

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

- CS22. Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués
- MS7. Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune

Les actions sont décrites dans l'enjeu 5 relatif aux oiseaux marins.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

- SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}
- CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}
- CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}
- MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel^{FCR}



3.7. ENJEU 7. UNE VÉGÉTATION XÉROPHILE EMBLÉMATIQUE DU NORD DES PETITES-ANTILLES

OLT 8 : FAVORISER LA CONSERVATION DE LA VÉGÉTATION XÉROPHILE



ENJEU 7 - Une végétation xérophile emblématique du nord des Petites-Antilles

OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Code	Opérations de suivi		Indicateurs de Réalisation
					Opérations	Priorité	
	Connaître la composition et la distribution des formations végétales	Espèces végétales patrimoniales	Diversité floristique, Nombre d'espèces patrimoniales, <i>autres indicateurs à définir</i>	CS 29	Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN	3	Nombre de suivis réalisés
			Surface des formations sensibles, <i>autres indicateurs à définir</i>	CS 30	Cartographier les espèces et formations végétales patrimoniales	1	Réalisation et actualisation de la cartographie
	Maintien ou amélioration de l'état de santé des espèces patrimoniales	Melocactus 	Nombre de Melocactus, Nbre de juvéniles, individus matures, clones, nombre d'individus morts, <i>autres indicateurs à définir</i>	CS 31	Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Melocactus	1	Nombre de suivis réalisés
				Gaïac 	à définir	CS 32	

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
	Présence d'espèces introduites	Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN Impacts des espèces introduites sur le patrimoine naturel de la RNN	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées
					CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études
					IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions
	Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, piétinement, défrichage, dégradation des habitats, pollutions...)	Nombre d'infractions à la réglementation constatées	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées
					CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
		Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels	OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré Les nouvelles réglementation ou mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	CI 4	Finaliser la pose de barrières	1	Nombre d'aménagements
					CI 5	Aménager des espaces de stationnement	1	
					CI 2	Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public	1	
	Présence de déchets	Dégradation ou perte des habitats naturels	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les sites altérés sont réhabilités Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 11	Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés	1	Nombre d'interventions
					IP 2	Entretenir et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage
					IP 3	Extraire les macrodéchets	1	
Manque de protection des sites terrestres hors RNN	Nombre de sites non protégés identifiés	OO.13. Participer à la mise en place d'un statut de protection sur les milieux terrestres hors RNN	Des milieux terrestres à fort enjeux écologiques sont identifiés et gérés pour favoriser leur conservation	MS 9	Participer aux réunions, études et comité de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces	2	Nombre de réunions de concertation, Nombre de propriétaires rencontrés et informés	
				MS 10	Participer à la démarche de conservation de nouveaux espaces terrestres	2		

OPÉRATIONS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DE L'ENJEU

CS29. Réaliser et actualiser l'inventaires floristiques des sites terrestres de la RNN

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2024.

CS30. Cartographier les espèces et formations végétales patrimoniales

Le travail de mise à jour de la cartographie des habitats terrestres réalisé en collaboration avec le prestataire i-Sea (projet ReCorEA) a contribué à cette opération.

CS31. Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Melocactus

CS32. Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Gaïac

Ces opérations n'ont pas été mises en œuvre en 2024.

OPÉRATIONS DE GESTION

CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes

CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels lié aux espèces introduites considérées comme prioritaires

IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts

En appui au service de contrôle de l'OFB, les agents commissionnés-assermentés de la réserve ont effectué des actions conjointes dans les pépinières de la partie française de l'île afin de relever des manquements à la réglementation, notamment la présence d'EEE (arrêté du 30 novembre 2020 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Martin). Ces actions étaient pilotées par l'OFB ainsi que les procédures qui en ont découlées.

L'AGRNSM contribue également depuis près de 10 ans, au groupe d'experts Espèces Exotiques Envahissantes animé par le Comité français de l'UICN.

CI4. Finaliser la pose de barrières

CI5. Aménager des espaces de stationnement

CI2. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public

CI6. Installer de nouveaux sentiers pédestres

IP11. Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés

Des actions répondant à ces opérations sont actuellement menées dans le cadre du projet *Biodiversity Nursery*, décrit dans l'enjeu 6 relatif aux étangs. Il n'y a pas eu de travaux d'aménagement sur d'autres sites de la réserve. Des besoins ont cependant été formulés concernant la sécurisation d'une partie du sentier des Froussards et la renaturation de la piste de Grandes Cayes actuellement utilisée pour l'acheminement des déchets vers l'éco-site. Des actions spécifiques pourront être mises en œuvre en 2025 suivant les financements obtenus.

IP2. Entretenir et nettoyer les sites

IP3. Extraire les macrodéchets

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

MS9. Participer aux réunions, études et comités de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces

MS10. Participer à la démarche de conservation de nouveaux espaces terrestres

Bien que la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) soit actuellement mise en œuvre et déclinée dans de nombreux territoires, les actions concrètes sur ce sujet à Saint-Martin restent faibles.

Toutefois, le personnel de la réserve naturelle apporte régulièrement son expertise et ses recommandations pour la mise en protection de nouveaux sites. En 2024, de nombreux échanges ont eu lieu entre la communauté scientifique, la COM et l'UT DEAL SBSM concernant deux parcelles des Terres Basses abritant des espèces endémiques et protégées, mais aussi la mangrove du lagon de Simpson Bay.

Une collaboration avec des experts mandatés par l'Anguilla National Trust vise notamment à procéder à des prélèvements et investigations génétiques pour vérifier les similitudes et caractériser des espèces d'arbustes endémiques strictes du Banc d'Anguille, présentes sur certaines zones des Terres basses. Cette approche pourrait aboutir à de nouvelles découvertes et à faire émerger un besoin de mise en protection.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}

CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}

MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel^{FCR}



▼ Cactus Place, végétation xérophile.



3.8. ENJEU 8. DES SITES D'ACCUEIL POUR L'IGUANE DES PETITES-ANTILLES

OLT 9 : ASSURER LES CONDITIONS POUR LA RÉINTRODUCTION
DE L'IGUANE DES PETITES -ANTILLES



©Anaïg Dantec/ONF

ENJEU 8 - Des sites d'accueil pour l'iguane des Petites-Antilles

OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques		Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Favoriser les conditions d'accueil pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles			à définir	MS 11	Participer au PNA sur l'iguane des Petites-Antilles	1	Nombre de réunions, nombre d'études et partenariats, actions mises en œuvre sur le territoire	
				MS 12	Renforcer les collaborations pour mener des actions de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles	1		
				CS 33	Favoriser les conditions de ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles	1	Nombre de suivis, nombre d'interventions	
				CS 34	Etudier la faisabilité d'un programme de reproduction <i>ex situ</i> pour l'iguane des Petites-Antilles	3	Réalisation de l'étude de faisabilité, mise en place du programme	

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Présence d'espèces introduites		Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées
		Impacts des espèces introduites sur les populations d'iguanes des PA		Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études
Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, défrichage, dégradation des habitats, pollutions...)		Nombre d'infractions à la réglementation	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées
		Manque de supports de communication et d'information	OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
		Impacts de la fréquentation humaine sur les habitats favorables aux populations d'iguanes des PA	OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	Les nouvelles réglementation ou mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	CI 4	Finaliser la pose de barrières	1	Nombre d'aménagements
					CI 5	Aménager des espaces de stationnement	1	
		Dégradation ou perte des habitats favorables	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1	Réglementations mises en œuvre
					IP 11	Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés	1	Nombre d'interventions
IP 12	Maintenir des habitats favorables pour l'iguane des Petites-Antilles				1			
				IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage	
				IP 3	Extraire les macrodéchets	1		

OPÉRATIONS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DE L'ENJEU

MS11. Participer au PNA sur l'Iguane des Petites-Antilles

L'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est une espèce menacée d'extinction à l'échelle mondiale et endémique de quelques îles des Petites Antilles. Julien Chalifour, en tant que responsable scientifique, participe aux échanges réguliers dans le cadre du PNA et a assisté en décembre 2024 au comité technique qui s'est déroulé en Guadeloupe. Le gestionnaire apporte également sa contribution à la rédaction d'un futur projet européen Life « Rept'Island », ainsi qu'au futur PNA SCG.

MS12. Renforcer les collaborations pour mener des actions de protection et de conservation de l'Iguane des Petites-Antilles

Les échanges sont réguliers avec les collaborateurs de Anguilla National Trust, notamment pour mieux connaître et gérer les impacts induits par les EEE sur la faune et la flore particulièrement sensibles. Des rencontres entre les équipes seront programmées en 2025.

CS33. Favoriser les conditions de ré-introduction de l'Iguane des Petites-Antilles

Les actions de régulation des rongeurs sur l'Îlet de Tintamarre contribue à cette opération.

CS34. Etudier la faisabilité d'un programme de reproduction ex situ pour l'Iguane des Petites-Antilles

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2024. Le développement du projet de restauration de l'îlet Tintamarre, pour en faire un lieu pilote de reproduction *in situ*, est actuellement privilégié.

OPÉRATIONS DE GESTION

CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes

CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels lié aux espèces introduites considérées comme prioritaires

IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts

Les actions sont décrites dans l'enjeu 5 relatifs aux oiseaux marins.

CI4. Finaliser la pose de barrières

CI5. Aménager des espaces de stationnement

CI2. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public

CI6. Installer de nouveaux sentiers pédestres

IP11. Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés

IP12. Maintenir des habitats favorables pour l'Iguane des Petites-Antilles

Des actions répondant à ces opérations sont actuellement menées dans le cadre du projet *Biodiversity Nursery*, décrit dans l'enjeu 6 relatif aux étangs

IP2. Entretenir et nettoyer les sites

IP3. Extraire les macrodéchets

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN^{FCR}

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN^{FCR}

CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN^{FCR}

MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel^{FCR}

POUR EN SAVOIR PLUS :

Angin B., Ardops Environnement. 2017. Plan National d'Actions pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles, *Iguana delicatissima*, 2018-2022. 67 p + annexes.

3.9. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 1. VEILLER AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET À UNE PRATIQUE DES ACTIVITÉS HUMAINES COMPATIBLE AVEC LES OBJECTIFS DE LA RNN



FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

FCR/ OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion			
				Code	Opérations	Priorité	
FCR 1 / OLT Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN	FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre d'infractions est faible		Surveillance: nombre annuel de patrouilles, nombre de gardes affectés à la surveillance, patrouilles non conformes (%)	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN 	1
				Nombre d'agents assermentés et commissionnés	SP 2	Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement	1
	FCR 1.2 Renforcer la collaboration avec les institutions en charge de la Police et de la Justice sur le territoire	L'équipe de la réserve assure des missions de police de l'Environnement en synergie avec les instances de police et de justice		Nombre d'opérations conjointes, convention avec la COM	SP 3	Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à Saint-Martin	1
				Suivi des procédures (CRPV, instruction des procédures)	SP 4	Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice	1
				Nombre de missions inter-services, participation au plan de contrôle des Police de l'Environnement	SP 5	Participer aux opérations inter-services de la Police de l'Environnement contre les principales infractions sur le territoire de St-Martin	1
	FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve		Outils de communication disponibles	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1
				Nombre de sociétés partenaires /type d'activités	SP 6	Poursuivre la coordination du label société partenaire mis en place avec les opérateurs	2
				Nombre de réunions d'information, Nombre de sociétés partenaires présentes	PA 1	Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur la RNN	1
	FCR 1.4 Evaluer la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité	Une bonne connaissance de la fréquentation et des usages sur le périmètre de la RNN		Suivi de la fréquentation /type d'activité /secteur	CS 10	Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité 	1
	FCR 1.5 Mettre en place des réglementations pour minimiser l'impact des activités humaines sur les sites ou espèces sensibles	Les mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles		Mesures de gestion mises en œuvre	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1

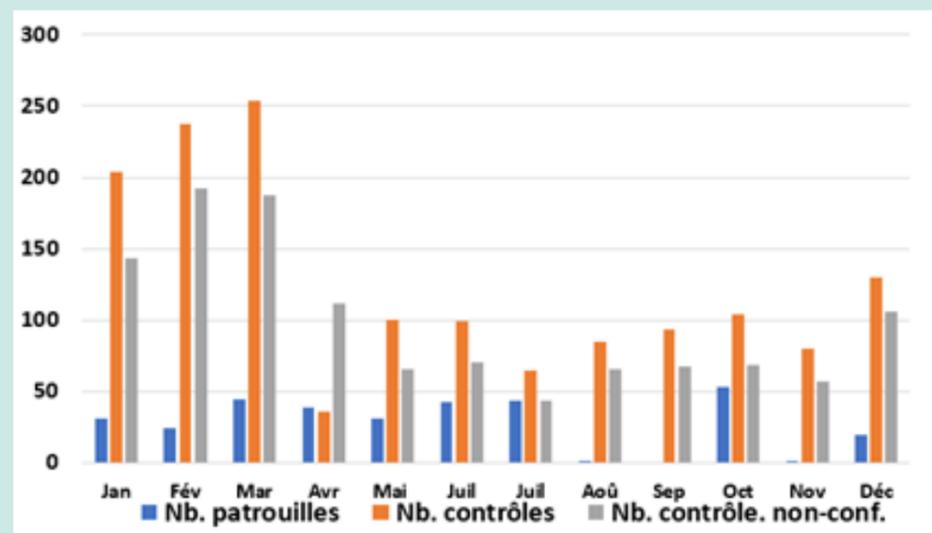
SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN
SP2. Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement

Un nouveau dispositif du suivi des actions de police a été développé en interne afin d'optimiser le travail de synthèse et de disposer d'une vision globale de l'effort déployé et des résultats sur cette thématique.

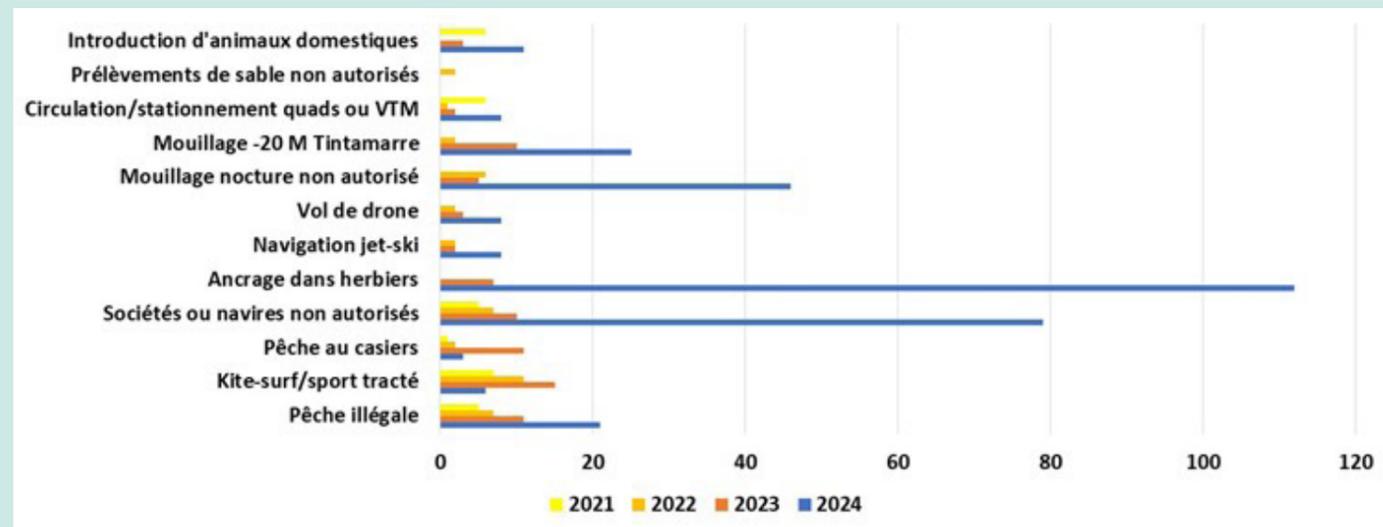
Ainsi, en 2024, 435 patrouilles de surveillance ont été bancarisées (352 en 2023) **permettant la réalisation de 1 588 contrôles dont 408 non-conformes (26 %)** (14 % en 2023). Au total, environ 1 800 heures (257 jours) ont été dédiées à ces actions dont 54 % du temps étaient affectés aux patrouilles terrestres.

En moyenne, 36 patrouilles sont effectuées par mois tout au long de l'année avec un nombre de contrôles mensuels plus élevés entre décembre et mai, correspondant à la haute saison touristique. Les contrôles non-conformes sont plus importants à cette période (jusqu'à 66 pour le mois de mai 2024).

L'année écoulée a été marquée par un suivi plus performant des actions de surveillance et de contrôles, mais aussi par une augmentation du nombre de procédures. **Au total, la réserve a dressé 17 procès-verbaux** (5 en 2023), **une mise en demeure** (1 en 2023) **et trois suspensions temporaires d'exercer en réserve pour des sociétés commerciales** (0 en 2023).



◀ **Nombre de patrouilles et de contrôles effectués au sein de la RNNSM en 2024.**



▼ **Principales infractions relevées au sein de la RNNSM en 2024.**

SP3. Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à Saint-Martin
SP4. Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice
SP5. Participer aux opérations inter-services de la Police de l'Environnement contre les principales infractions sur le territoire de Saint-Martin

L'équipe accueille chaque année le service de police de l'OFB qui est venu à trois reprises en 2024. Des missions conjointes sont organisées à terre et en mer, dans et en dehors des limites de la réserve (contrôle des pépinières, activités commerciales, pêche, etc.). Certaines missions interservices ont également permis l'embarquement de la représentante du parquet de saint-Martin en charge des affaires en Environnement.

Les missions interservices sont en hausse et des collaborations sont mises en place avec la gendarmerie (dont la brigade à moto) et les douanes. Une excellente collaboration est à noter avec la brigade nautique (BN) de la gendarmerie qui affecte un grand nombre de jours à la surveillance de la réserve, dans le cadre de missions conjointe ou non.

Au total, sur les 435 patrouilles, 15 missions conjointes (dont deux en dehors de la réserve) ont été effectuées avec la gendarmerie et 10 avec l'OFB (dont sept patrouilles terrestres orientées vers les pépinières et la saisie d'un singe), soit deux par mois en moyenne.

De plus, le personnel assure une présence au sein des instances qui traitent des questions de police de l'environnement. **La direction et les agents commissionnés-assermentés étaient donc présents aux réunions de la MISEN et du COLDEN qui se sont déroulées les 20 janvier, 29 février et 7 mai 2024.**

De multiples rencontres ont aussi été organisées avec les magistrats (vice-procureur) et des missions de terrain ont pu être effectuées en collaboration avec la BN au dernier semestre. Ceci a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées, de sensibiliser les magistrats aux enjeux de la réserve et d'identifier une meilleure organisation entre les différents services.



▲ **Visite de la réserve naturelle avec la Brigade Nautique et Marie-Lucie Godard, vice-procureur à Saint-Martin**

CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN

Cette opération est décrite dans le facteur clé de réussite 2 relatif à la communication.

SP6. Poursuivre la coordination du label société partenaire mis en place avec les opérateurs PA1. Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur la RNN

Pour exercer une activité commerciale compatible avec les enjeux de conservation en réserve naturelle, les sociétés doivent effectuer une demande en amont de la saison touristique et transmettre plusieurs documents : <https://reservenaturelle-saint-martin.com/fr/partenaires>.

L'ouverture de la première des deux sessions de dépôt de candidatures est généralement faite dès le mois d'octobre. Les documents sont adressés au gestionnaire qui effectue un transfert vers la Direction de la Mer (DM) et/ou la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRAJES) pour une première instruction (vérification des aspects réglementaires et de la conformité des documents). Si la DM/DRAJES transmet un avis favorable, alors le gestionnaire pourra instruire à son tour la demande. Si la DM/DRAJES transmet un avis défavorable, la demande sera directement rejetée.

En 2024, 69 sociétés commerciales ont disposé d'une autorisation pour exercer une activité au sein de la réserve naturelle (49 706 passagers déclarés), soit 46 sociétés françaises et 23 sociétés étrangères.

Afin d'optimiser ces procédures, une collaboration plus étroite a été mise en place avec la DM, la DRAJES et l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy. Ceci a permis de répartir les rôles des différents services et les documents attendus pour assurer une instruction plus rapide des dossiers. Un nouveau formulaire de demande d'autorisation a aussi été créé, conjointement avec l'ATE de Saint-Barthélemy.

Une charte de bonnes pratiques est désormais signée par tous les opérateurs souhaitant exercer une activité au sein de la réserve.

Cependant, un travail doit être poursuivi concernant la grille d'instruction (incluant différents critères de sélection) qui permettra aux agents de la RNNSM d'évaluer avec précision et méthode les sociétés pouvant ou non exercer en réserve (les demandes augmentant chaque année). Dans ce cadre, il a été rappelé lors du comité de gestion que la réserve doit être considérée comme un site d'exception et que le gestionnaire souhaite renforcer ses collaborations avec des sociétés commerciales engagées au niveau environnemental.

Ces procédures sont régulièrement communiquées aux gérants des sociétés. En 2024, une communication spécifique a été effectuée à travers les réseaux sociaux, la presse, mais aussi lors de réunions en bilatéral et la démarche de concertation menée dans le cadre du projet ReCorEA.

CS10. Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité

Si un suivi de la fréquentation est effectué grâce aux missions de terrain, elle est aussi estimée à travers les déclarations transmises par les opérateurs chaque fin de mois ; nécessaire au calcul des redevances. Toutefois, le nombre de sociétés et de plaisanciers augmentant chaque année, des questions se posent quant à la capacité d'accueil des sites ou encore au nombre acceptable d'opérateurs et de navires pour permettre un maintien du bon état écologique des écosystèmes et donc d'assurer un « effet réserve ». Des études complémentaires seront nécessaires.

MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel

Les échanges menés et décrits dans les opérations MS9 et MS10 de l'enjeu 7 relatif à la conservation de la végétation xérophile contribuent à cette opération. En effet, deux parcelles des Terres Basses accueillant des espèces endémiques et protégées pourraient faire l'objet de mesures de protection.

3.10. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 2. ASSURER LES MISSIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



▼ Atelier de concertation ReCorEA.



FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

FCR/OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion			
				Code	Opérations	Priorité	
FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel	L'équipe de gestion dispose d'outils de communication permettant d'informer et de sensibiliser sur la réglementation et les enjeux de la réserve		Nombre de supports de communication	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1
				Fréquentation du site internet et de la page facebook	CC 3	Actualiser le site internet de la RNN et les articles sur les réseaux sociaux	1
				Nombre de publications, Nombre d'abonnés	CC 4	Rédiger, éditer et diffuser le Journal de la Réserve	1
				Nombre de supports de communication	CC 5	Adapter la documentation institutionnelle au contexte de St-Martin	1
				Nombre de reportages	CC 6	Réaliser des films documentaires sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel	3
				Diffusion du résumé	CC 7	Editer et diffuser un résumé du PDG	1
				Nombre d'articles et d'émission	CC 8	Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias	1
				Nombre de rapports, Participation aux colloques	CC 9	Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN	1
	FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ	Un aménagement optimal des sites et des espaces de découverte du patrimoine naturel		Nombre d'aménagements	CI 7	Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées	1
					CI 3	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	1
				Convention avec la société partenaire exploitant le site, fréquentation du site	MS 2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2
				Nombre d'études de faisabilité	MS 3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2
					CI 6	Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2
					CI 8	Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN	1
	Nombre d'études de faisabilité	MS 13	Réfléchir aux possibilités d'intervention de la RNN comme prestataire sur certaines activités de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI	2			
	FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics	Le grand public et les scolaires sont sensibilisés sur les enjeux de conservation de la réserve		Nombre d'interventions pédagogiques, nombre de classes ou d'élèves sensibilisés	PA 5	Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire	1
				Nombre de sorties, conférences ou expositions	PA 6	Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel	1
Nombre de supports de communication, conférences ou expositions				CC 10	Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI	2	
Nombre d'écolovolontaires				PA 7	Poursuivre et développer un programme de sciences participatives	1	
Nombre de manifestations				PA 8	Participer aux manifestations locales	1	

Articles (journaux et magazines)

Magazine OUTRE-MER grandeur Nature :

► Parution de janvier-février 2024 sur le projet ReCorEA : « ReCorEA : atténuer les pressions sur les coraux, herbiers et mangroves » <https://issuu.com/oceindia/docs/omgn20>

► Parution de mars-avril 2024 sur le projet Biodiversity Nursery : « Saint-Martin, étangs et mangroves de l'île, des joyaux à préserver » <https://issuu.com/oceindia/docs/omgn21>

► Parution de mai-juin 2024 sur l'arrivée de la nouvelle direction : « Rencontre avec la nouvelle conservatrice » <https://issuu.com/oceindia/docs/omgn22>

► Parution de juillet-août 2024 sur le projet ReCorEA : « Des plantes marines sous haute surveillance » <https://issuu.com/oceindia/docs/omgn23>

Journal Faxinfo

► Article du 21 février 2024 sur le bilan des patrouilles en mer effectuées en 2023

► Article du 22 février 2024 sur les actions pédagogiques

► Article du 11 mars 2024 sur l'arrivée de la nouvelle direction

► Article du 26 mars 2024 sur les tortues marines

► Article du 2 avril 2024 sur le nettoyage et la plantation de palétuviers avec les élèves de l'aire marine éducative du collège Roche Gravée de Moho

► Article du 11 avril 2024 sur la remise de la palm Ifrecor

► Article du 18 avril 2024 sur le projet ReCorEA

► Article du 21 mai 2024 sur la Fête de la Nature

► Article du 24 octobre 2024 sur le projet ReCorEA

► Article du 8 novembre 2024 sur l'exposition à l'aéroport de Grand-Case

Bien d'autres articles sont aussi diffusés dans les journaux Le Pélican et le 97150.

Guide Turquoise

Plusieurs pages sont dédiées chaque année à la réserve naturelle dans le guide Turquoise :

<https://turquoise-guide.com/>

Reportages vidéo

Journal 97150 du 8 juin 2024 sur le projet ReCorEA dans le cadre de la Journée des océans (interview de Clément Bonnardel) : <https://www.youtube.com/watch?v=DTecQpCPgMs>

Emission Echappées Belles (épisode S19) « De la Guadeloupe à Saint-Martin » incluant une séquence sur la coopération entre les équipes de la RNNSM et de la Nature Foundation Sint Maarten : <https://www.france.tv/france-5/echappees-belles/saison-19/6644849-de-la-guadeloupe-a-saint-martin.html>

Emissions outremer.lemag du 4 mars et du 22 septembre 2024 sur le nichage des oiseaux marins et une présentation de l'Anolis du banc d'Anguille ainsi que l'Anolis de Saint-Martin.

Une prise d'images aériennes, réalisée par la société Tilaya Drones, a permis de créer une vidéo de présentation de l'îlet de Tintamarre qui a été relayée sur la page Facebook de la réserve le 4 avril 2024. Cette séquence a été visualisée près de 11 000 fois.

Film de clôture du projet Life BIODOV'OM : <https://youtu.be/OR9REQn2Fug>

CC9. Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN

Plusieurs rapports techniques ont été produits dans le cadre des projets Life BIODIV'OM (www.lifebiodivom.fr) et ReCoREA. De plus, chaque projet mis en œuvre dans le cadre de conventions ou de partenariats fait l'objet d'un rapport technique.

Ces documents sont cités dans ce rapport d'activités, téléchargeables sur le site Internet de la réserve ou accessibles sur demande auprès du gestionnaire.

C13. Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune

C16. Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres

C17. Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées

C18. Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN

En 2024, ces opérations ont été essentiellement traitées dans la mise en œuvre du projet Biodiversity Nursery décrit dans l'enjeu 6 relatif aux étangs.

MS2. Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin

MS3. Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres

Ces opérations n'ont pas été mises en œuvre en 2024. Il n'y a actuellement pas de sentier sous-marin au sein de la réserve naturelle.

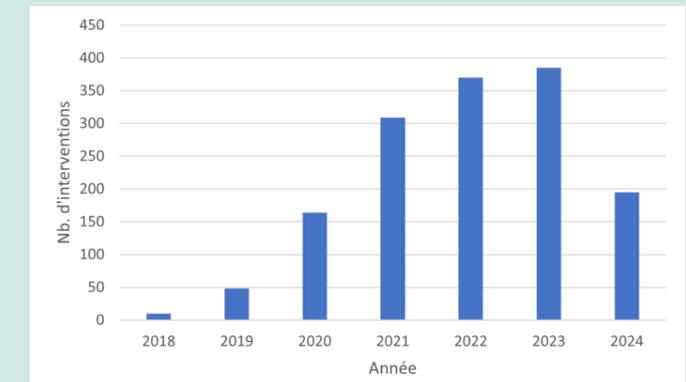
PA5. Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire

L'équipe pédagogique a effectué 184 interventions en milieu scolaire.

Ces actions ont concerné 88 classes réparties dans 15 établissements scolaires (majoritairement publics). Trois établissements scolaires restent toujours impliqués dans le programme d'aires marines éducatives (deux écoles primaires et un collège).

Au total, 3 472 enfants ont été sensibilisés aux enjeux liés à la préservation des écosystèmes. Les animations ont permis de transmettre des connaissances de manière ludique et adaptée à chaque niveau. Cette mission s'inscrit pleinement dans l'engagement de l'AGRNSM pour la préservation du patrimoine naturel local.

Comme évoqué lors du comité de gestion, les programmes pédagogiques proposés par la réserve naturelle rencontrent un véritable succès avec une évolution croissante depuis six ans, mais les moyens limités (humains et financiers) sur ce volet ne permettent pas de répondre à l'ensemble des sollicitations. Depuis le second semestre 2024, les animations ont été malheureusement réduites. Des solutions devront être identifiées en 2025.



▲ Nombre d'interventions (tout public confondu) réalisées par l'équipe pédagogique entre 2018 et 2024.



▲ Sortie pédagogique.



▲ Nettoyage de plage avec un Collège dans le cadre des Aires Marines Educatives.

PA6. Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel

De plus, l'équipe pédagogique est intervenue auprès de six associations, un centre de formation et trois établissements publics, soit 234 personnes. Les participants ont découvert les missions de l'association et les enjeux environnementaux locaux. Les échanges ont également permis de renforcer les liens avec les acteurs du territoire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mobilisation collective pour l'environnement.

PA7. Poursuivre et développer un programme de sciences participatives

Le portail Faune-Antilles (www.faune-antilles.org), développé dans le cadre du projet Life BIODIV'OM, célèbre ses un an d'existence en 2024 et comptabilisait 20 000 données transmises par près de 180 observateurs. Pour l'occasion, la LPO et la RNNSM ont réalisé une vidéo de promotion pour présenter l'outil et encourager le public à contribuer à cette plateforme de sciences participatives.

Le suivi des traces de ponte de tortues marines mobilise un important réseau d'écovolontaires qui, après une formation par les agents de la réserve, contribue de manière autonome à la collecte de données. Ce programme de sciences participatives est animé chaque année et fait l'objet d'une importante promotion sur les réseaux sociaux, notamment via la page Facebook de la réserve.

PA8. Participer aux manifestations locales

L'AGRNSM a été représentée lors du salon des métiers, organisé par la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, qui s'est tenu du 28 au 29 novembre 2024. Environ 200 élèves ont pu découvrir les missions de l'association et de la réserve naturelle.



▼ Découverte de la pépinière.



3.11. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 3. OPTIMISER LES MOYENS DE GESTION DE LA RNN



FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN

FCR / OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion		
				Code	Opérations	Priorité
FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion	FCR 3.1 Créer la Maison de la Réserve	Disposer de locaux pour le personnel de la RNN, l'accueil du public et l'organisation d'évènements	Création de la Maison de la Réserve	MS 14	Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI	1
	FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN	Le personnel est formé	Nombre de formations, budget alloué	MS 15	Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN	1
				MS 16	Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	1
		La gestion administrative et financière de la RNN est organisée et planifiée	Budget alloué Nombre d'ETP Publication du rapport d'activité et des comptes annuels	MS 17	Assurer le secrétariat	1
				MS 18	Assurer la gestion des ressources humaines	1
				MS 19	Assurer la comptabilité et la gestion administrative	1
	Les financements complémentaires permettent de mener des actions de gestion et de conservation	Nombre de sources de financements	MS 20	Rechercher de nouveaux moyens de financements	1	
	FCR 3.3 Renforcer les moyens humains	Les stagiaires, bénévoles, agents en cdd et cdi participent aux missions sur la RNN	Nombre de stagiaires, bénévoles et recrutements (cdd, cdi)	MS 21	Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés	2
	FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites	Le matériel de la réserve est entretenu et opérationnel	Budget alloué	MS 22	Entretien et renouveler le matériel et les locaux	1
				CI 9	Entretien et renouveler les aménagements	1
				CI 10	Entretien des balises et les mouillages	1
				CI 11	Entretien des sentiers de randonnées	1
				CI 12	Entretien le(s) sentier(s) sous-marin(s)	1
	MS 23	Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN	2			
	FCR 3.5 Animer les instances de gouvernance de la réserve et assurer le rapportage des actions sur la RNN	Les instances de la réserve sont consultées et informées des activités de la RNN	Nombre de Comité Consultatif, Publication des rapports et compte rendus	MS 24	Organiser et animer le Comité Consultatif	1
				MS 25	Rédiger et diffuser les Rapports d'activités, rapports d'études et comptes-rendus	1
	FCR 3.6 Doter la RNN d'un plan de gestion évolutif	Disposer d'un plan de gestion détaillant les opérations et de tableaux de bord permettant d'assurer un suivi de la gestion de la RNN	Diffusion du résumé Nombre d'actualisation, Nombre d'espèces recensées sur la réserve Actualisation du tableau de bord, Nombre d'indicateurs définis dans les tableaux de bord Réalisation des actions / prévisionnel, Renseignement des indicateurs Rédaction et publication du 4ème plan de gestion	CC 7	Editer et diffuser un résumé du PDG	1
MS 26				Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN"	1	
MS 27				Développer et actualiser le Tableau de bord de la RNN et définir les indicateurs	1	
MS 28				Evaluer le 2ème PDG	1	
MS 29	Rédiger le 3ème Plan de gestion 2028-2037	1				
FCR 3.7 Mettre en place des réglementations pour minimiser l'impact des activités humaines sur les sites ou espèces sensibles	Les mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	Mesures de gestion mises en œuvre	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1	

- MS17. Assurer le secrétariat**
- MS18. Assurer la gestion des ressources humaines**
- MS19. Assurer la comptabilité et la gestion administrative**
- MS20. Rechercher de nouveaux moyens de financements**

L'AGRNSM, en tant que gestionnaire, assure le suivi administratif et financier de la réserve naturelle (demande de dotation, lien avec le cabinet comptable, édition des bulletins de paie et paiement des salaires, organisation des formations, établissement des bilans et des budgets, etc.).

Afin de renforcer cette gestion, et suite à plusieurs observations ne permettant pas une efficacité optimale, des procédures et des outils ont été développés en 2024, dont une partie répond aux recommandations de l'audit financier de 2022 effectué par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Direction Régionale des Finances Publiques de Guadeloupe et des Iles du Nord (DRFIP).

Concernant les ressources humaines, des entretiens ont été réalisés au premier semestre afin d'établir le bilan de l'année écoulée pour chaque salarié. Pour répondre aux obligations du code du travail, des entretiens professionnels pour le bilan des deux ans et le bilan des six ans ont aussi été effectués. Ceci a permis d'établir un Plan de Développement des Compétences (PDC), ainsi qu'une mise à jour et la rédaction de plusieurs fiches de poste. L'organigramme de la structure a aussi été défini.

Au niveau financier, une comptabilité analytique a été mise en place en lien avec le cabinet comptable permettant d'identifier les dépenses inhérentes à chaque source de financements, mais aussi pour débiter un travail de différenciation entre les fonds de l'association et les fonds dédiés à la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle.

De plus, un important travail a été mené pour disposer d'une vision globale des subventions et des prestations perçues à travers un tableur compilant les engagements financiers et le suivi des versements depuis 2020.

De nouveaux formats de tableaux ont permis d'établir des bilans financiers et des budgets prévisionnels plus précis, mais également de disposer d'une ventilation du temps des agents par projet et des coûts de personnel associés.

Bien d'autres réflexions et outils ont été mis en place tels que la constitution d'une grille de classification salariale, une notice des procédures d'achats, l'organisation pour la perception et la gestion des redevances, etc. Deux ateliers ont aussi été animés en interne relatif à la communication et à la mise en œuvre du plan de gestion.

MS21. Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés

MS15. Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN

MS16. Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel

Equipe salariée et stagiaires

Les moyens humains de la réserve sont déjà précisés en début de rapport, incluant les fonctions et les évolutions de poste pour chaque salarié. En 2024, le président de l'association gestionnaire et son conseil d'administration ont lancé plusieurs recrutements : les postes de directeur.rice adjoint.e et chef.fe des gardes (en interne et sur fonds propres), ainsi qu'un.e animateur.rice environnement grâce à une subvention ponctuelle de la collectivité. Cependant, pour ce dernier poste, après publication de l'offre et sélection des candidats, le recrutement a été annulé faute de versement de la subvention prévue en septembre ; l'association ne pouvant avancer ces dépenses de personnel.

Formations

En 2024, les entretiens annuels menés auprès de chaque salarié ont permis d'élaborer un plan de développement des compétences et de programmer diverses formations. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de l'association a également permis de définir et d'organiser les formations obligatoires.

Nom de la formation	Participants
Formations inscrites au PDC	
Commissionnement des agents de réserves naturelles	Théo Tondu
Perfectionnement au logiciel Excel	Equipe
Conseiller à la prévention hyperbare (reportée en 2025)	Clément Bonnardel
Formations obligatoires du DUERP	
Premiers secours en équipe de niveau 1 - recyclage	Equipe
Incendie, manipulation des extincteurs	Equipe
Gestes, postures et ergonomie	Equipe
Formation en fonction des opportunités	
Formation des dirigeants des SIAE et des associations employeuses de Saint-Martin	Amandine Bordin
Suivi des mangroves (en ligne par le Pole-Relais Zones Humides Tropicales et le bureau d'études Marex)	Julien Chalifour Aude Berger Clément Bonnardel
Application CRPV (compte-rendu des procès-verbaux)	Julien Chalifour Vincent Oliva Chris Joe Ashley Daniel

▲ *Tableau récapitulatif des formations effectuées en 2024.*

Adhérents et bénévoles

La mobilisation des adhérents et des bénévoles concerne essentiellement les tortues marines. La formation des écovolontaires est opérée lors de réunions spécifiques et complétée par des sorties pour le comptage de traces sur Tintamarre avec l'équipe de la réserve. Des échanges Whatsapp et par email permettent également d'affiner les rapports de patrouilles et la lecture des traces des contributeurs.

Des sorties nocturnes pour l'observation des tortues en ponte sont également encadrées par la RNNSM pour une meilleure compréhension du déroulement d'une activité de ponte et pour

perfectionner la réalisation des patrouilles, de sensibiliser aux bons gestes et de renforcer la cohésion de l'équipe des bénévoles. **En 2024, sur les 599 patrouilles effectuées, 370 ont été réalisées par l'équipe d'écovolontaires.** Cette même année, cinq réunions des écovolontaires ont été organisées (en mars, avril, juillet et septembre), accueillant au total 57 participants. De plus, 47 participants ont pu participer à trois sorties nocturnes, les 22, 27 et 29 août 2024, pour l'observation de tortues marines en ponte à Baie longue.

MS22. Entretenir et renouveler le matériel et les locaux

En 2024, les agents ont pu renouveler une partie du matériel de bricolage et d'entretien permettant d'intervenir sur les installations en mer et les sites terrestres (ramassage des déchets, élagage, entretien de la pépinière, etc.).

Un renforcement du suivi des trois véhicules (une citadine et deux *pick-up*) a été effectué afin de les remettre en état de circulation (mise à jour des contrôles techniques et réparations). Toutefois, deux véhicules ont été finalement vendus pour pièces au vu des réparations trop conséquentes à envisager. L'équipe de la RNNSM dispose donc à ce jour d'un seul *pick-up* et d'une citadine en location. Le contexte financier n'a pas permis d'acheter de nouveaux véhicules ou d'établir des contrats de *leasing*.

CI9. Entretenir et renouveler les aménagements

Afin de faciliter l'accueil du public au sein de la réserve naturelle, des réflexions ont été menées sur le bivouac et le mouillage nocturne.

Concernant le bivouac, qui se caractérise par un campement temporaire et sommaire du lever au coucher du soleil, celui-ci n'est toléré que sur une partie de l'îlet de Tintamarre et concentré sur trois emplacements. Suite à des échanges et en accord avec le Conservatoire du Littoral, deux périodes permettent un accueil plus conséquent sur plusieurs jours : Pâques et Noël. Quant au reste de l'année, le bivouac est possible mais plus restreint (en nombre de jours notamment).

En 2024, ce sont 31 bivouacs qui ont été tolérés comptabilisant 331 personnes (10 personnes en moyenne par bivouac) avec une affluence plus élevée entre mars et mai. Le nombre maximum de nuits passées sur le site était de 8 (3 nuits en moyenne).

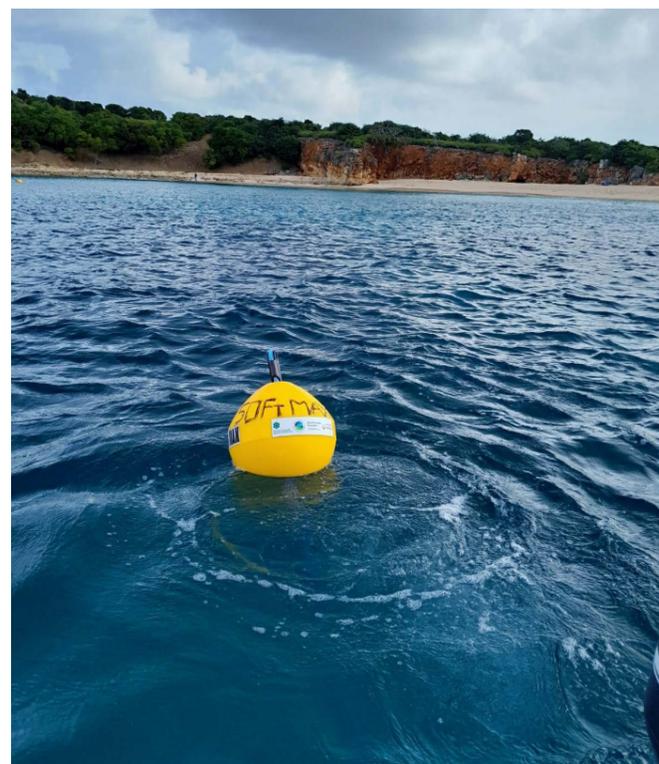
Les personnes qui souhaitent bivouaquer doivent obligatoirement adresser une demande au gestionnaire de la RNNSM en remplissant un formulaire (réédité en 2024) disponible sur le site Internet : <https://reservenaturelle-saint-martin.com/fr/camping-mouillage>

Concernant le mouillage nocturne, il est autorisé tout au long de l'année. Le site concerné est essentiellement Tintamarre. En 2024, 348 navires ont effectué du mouillage nocturne dont 275 professionnels et 73 plaisanciers. La plus forte affluence est observée entre décembre et mai, correspondant à la saison touristique avec en moyenne 29 navires par mois.

Les équipages, y compris les professionnels, qui souhaitent effectuer un mouillage nocturne au sein de la réserve doivent obligatoirement adresser une demande au gestionnaire de la RNNSM en remplissant un formulaire (réédité en 2024) disponible sur le site Internet : <https://reservenaturelle-saint-martin.com/fr/camping-mouillage>

CI10. Entretenir les balises et les mouillages

A ce jour, huit sites disposent de bouées de mouillage qui font l'objet d'interventions régulières (au moins une fois par mois). Le suivi a été renforcé en 2024 pour disposer d'une vision optimale des installations en place (bouées et corps morts), de leur état et des travaux effectués. Le projet ReCorEA, qui prévoit le renforcement du parc de mouillages, a aussi permis de structurer ce suivi et d'établir des cartographies précises. Le nombre de bouées maximal est de 37.



▲ Bouée de mouillage à Tintamarre.

Site	Nombre de bouées max.	Type de mouillage			Quantité d'inspections	Quantité de travaux	Nombre d'interventions total	Nombre de bouées posées			Total de bouées
		Jaune (50 pieds max.)	Blanche (35 pieds max.)	Plongé				Jaune (50 pieds max.)	Blanche (35 pieds max.)	Plongé	
Tintamarre	17	17	0	0	3	5	8	13	0	0	13
Rocher Créole	11	5	6	0	4	2	6	2	3	0	5
Pinel	3	2	1	0	2	1	3	2	1	0	3
Caye Verte	2	0	2	0	1	1	2	0	2	0	2
Chico 1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0
Chico 2	1	0	0	1	1	2	3	0	0	1	1
Remorqueur	1	0	0	1	1	1	2	0	0	0	0
Basse Espagnole	1	0	0	1	1	1	2	0	0	1	1

▲ Tableau de suivi du parc de mouillages.

CI11. Entretenir les sentiers de randonnées CI12. Entretenir le(s) sentier(s) sous-marin(s)

Ces opérations n'ont pas été mises en œuvre en 2024. Il n'y a actuellement pas de sentier sous-marin au sein de la réserve naturelle.

MS23. Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN

Suite à la rédaction du DUERP en 2023 et son suivi, une mise en conformité a été réalisée afin que le personnel dispose d'un équipement bureautique adéquat. Du matériel informatique a également été renouvelé.

MS24. Organiser et animer le Comité Consultatif

Le Comité Consultatif de Gestion (CCG) de la réserve naturelle s'est déroulé le 7 juin 2024. La présentation et le compte-rendu sont disponibles sur demande auprès du gestionnaire.

MS25. Rédiger et diffuser les rapports d'activités, rapports d'études et comptes-rendus

Cette opération est décrite dans le facteur clé de réussite 2 relatif à la communication.

CC7. Editer et diffuser un résumé du plan de gestion

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2024.

MS26. Actualiser la Partie A du plan « Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN »

MS27. Développer et actualiser le Tableau de bord de la RNN et définir les indicateurs MS28. Evaluer le 2ème plan de gestion MS29. Rédiger le 3ème plan de gestion

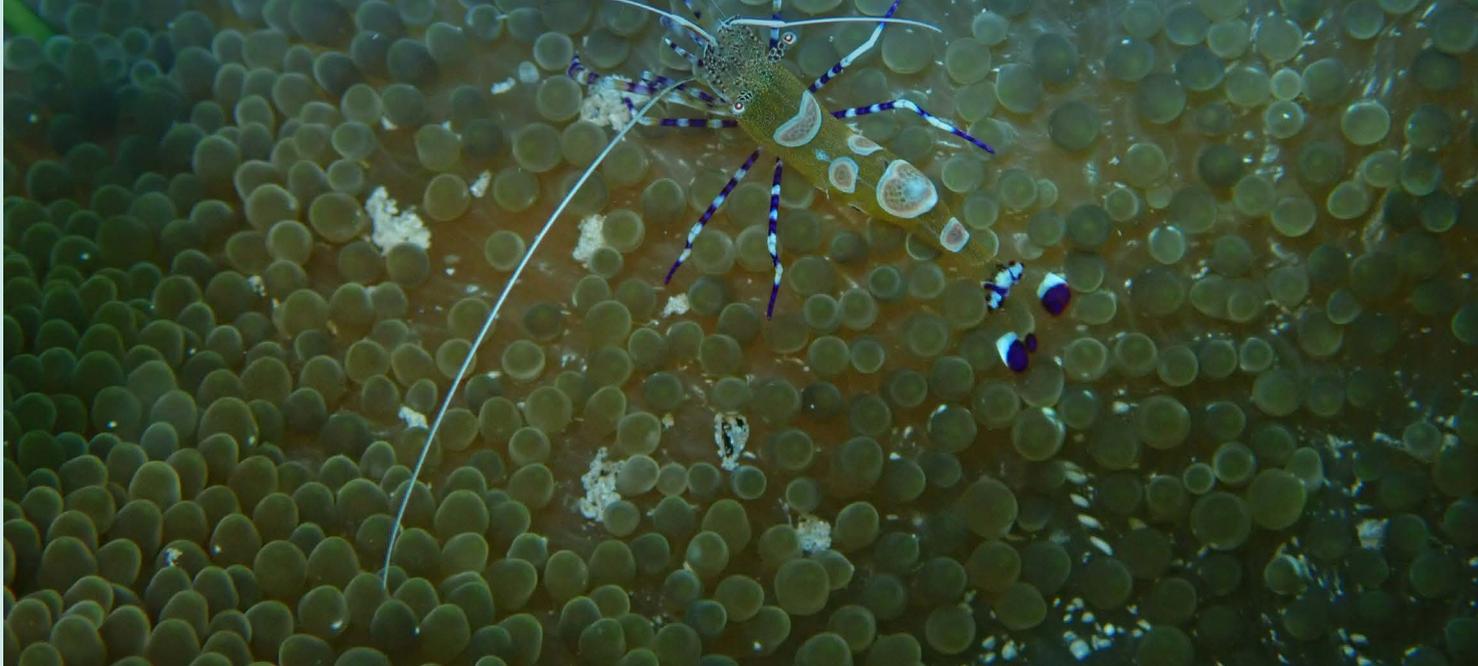
L'action MS27 a été définie comme prioritaire en 2024 afin de produire le suivi global d'état d'avancement du plan de gestion. La formation Excel a permis aux agents de réfléchir collectivement au meilleur outil de suivi des actions et des indicateurs. Une première proposition de tableau a été proposée, qui sera finalisée en 2025.

L'évaluation mi-parcours du second plan de gestion aurait dû être menée en 2022, mais le contexte organisationnel de la RNNSM et du gestionnaire n'a pas permis la réalisation de cette action. Celle-ci a donc été ajoutée à la liste des priorités. En janvier 2025, une consultation a été lancée pour définir le prestataire qui mettra en œuvre l'évaluation du plan de gestion, considérée comme essentielle pour la rédaction du 3ème plan de gestion.

MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel

Les échanges menés et décrits dans les opérations MS9 et MS10 de l'enjeu 7 relatif à la conservation de la végétation xérophile contribuent à cette opération. En effet, deux parcelles des Terres Basses accueillant des espèces endémiques et protégées pourraient faire l'objet de mesures de protection.

3.12. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 4. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LE FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTÈMES



OPÉRATIONS DE GESTION

CS35. Favoriser des programmes d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel de la RNN

CS1. Actualiser la cartographie des biocénoses marines

PR2. Développer et valoriser les collaborations avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche

MS16. Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel

MS30. Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN

Les opérations définies dans ce facteur clé de réussite sont déjà détaillées dans les autres FCR ou enjeux de ce rapport.



FCR4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

FCR / OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion		
				Code	Opérations	Priorité
FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes	FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire <i>in situ</i> pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel	Des études sont menées pour acquérir des connaissances sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes 	 Nombre d'études	CS 35	Favoriser des programmes d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel de la RNN	1
			Actualisation de la cartographie, Rapport de synthèse de l'étude cartographique	CS 1	Actualiser la cartographie des biocénoses marines	1
			Nombre de partenariats	PR 2	Développer et valoriser les collaborations avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche	1
			Nombre de formations	MS 16	Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	1
	FCR 4.2 - Bancarisation des données	Les données acquises sont archivées et sécurisées de façon à être facilement analysées et valorisées	 Nombre de base de données	MS 30	Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN	1

3.13. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 5. RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RÉGIONAL DE LA RNN



FCR5 - Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

FCR / OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus		Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion		
					Code	Opérations	Priorité
FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN	FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN	Une bonne intégration de la RNN à l'échelle locale (St-Martin/St-Maarten)		Nombre de réunions ou partenariats	MS 31	Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat, l'Office de Tourisme, le Rectorat, les institutions et associations locales	1
				Création de l'ICBI	MS 32	Faire de la RNN un vecteur de la promotion du patrimoine naturel et du développement éco-touristique et économique de l'île dans le cadre de l'ICBI	1
				Nombre de réunions	MS 33	Initier et participer à une démarche de gestion durable de nouveaux espaces marins dans la ZEE de St-Martin	2
				Nombre de réunions ou partenariats	MS 34	Renforcer les partenariats avec le Parc Marin de St-Maarten, le gouvernement et les associations locales de St-Maarten	3
	FCR 5.2- Evaluer la perception de la RNN par les publics	Prendre connaissance de la notoriété et de la perception de la réserve par les publics		Perception de la réglementation (retours des enquêtes) Perception de l'effet réserve (retours des enquêtes)	CS 36	Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales	3
	FCR 5.3 - Renforcer les partenariats avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles	Une intégration de la RNN à une échelle régionale	 	Nombre de réunions, nombre de compagnonnages	MS 35	Renforcer les partenariats avec la RNN de St-Barthélemy	1
					MS 1	Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves	1
					MS 36	Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles	1
					MS 6	Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa	1
	FCR 5.4 - Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux régionaux et Nationaux	Une intégration de la RNN aux réseaux de conservation des milieux naturels		Nombre de réunions ou colloques / an	MS 37	Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux	1
MS 38					Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux	1	
FCR 5.5- Participer aux séminaires et colloques régionaux, nationaux et internationaux	Une valorisation des actions de la RNN à l'échelle régionale, nationale et internationale		Nombre de réunions ou colloques	MS 39	Participer à des colloques régionaux, Nationaux et internationaux	1	

MS31. Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat, l'Office de Tourisme, le Rectorat, les institutions et associations locales

Convention avec la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin

Une convention entre l'AGRNSM et la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin a été signée le 11 juillet 2024 visant à financer le poste d'un.e animateur.ice en éducation à l'environnement.

Représentation de l'association par M. Frantz Gumbs pour la Palme Ifrecor

Le projet ReCorEA a été récompensé lors de la 10ème édition de la Palme Ifrecor. Le député de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Monsieur Frantz Gumbs, a alors représenté l'AGRNSM lors de la cérémonie de remise des prix le 9 avril 2024 qui s'est déroulée à l'Assemblée Nationale à Paris. Le projet a remporté la « Palme Herbiers ».



▲ Frantz Gumbs représentant l'AGRNSM et recevant la Palme Herbiers par l'Ifrecor.

Convention avec le propriétaire privé de l'îlet de Tintamarre

La partie du centre de l'île de Tintamarre se situe sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, au cœur de la zone marine de la réserve naturelle. Le propriétaire des parcelles cadastrales AX2 et AX3 (superficie de 797 400 m²) est Louis Constant Fleming.

Une convention d'une durée de 5 ans a alors été signée en 2024 entre le propriétaire et l'AGRNSM afin de proposer un partenariat de gestion durable du centre de l'île de Tintamarre et de définir les engagements des signataires.

MS33. Initier et participer à une démarche de gestion durables de nouveaux espaces marins dans la ZEE de Saint-Martin

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2024.

MS34. Renforcer les partenariats avec le Parc Marin de Sint Maarten, le gouvernement et les associations locales de Sint Maarten

Cette année a été marquée par de nombreuses collaborations avec l'équipe de la Nature Foundation Sint Maarten : compagnonnage sur le suivi des mangroves, appui logistique apporté lors de la concertation menée dans le cadre du projet ReCorEA, réalisation conjointe d'un reportage.

Amandine Bordin et Clément Bonnardel se sont également déplacés à Sint Maarten le 27 juillet 2024 suite à l'invitation de la Nature Foundation dans le cadre de la journée mondiale des mangroves. Ce fut l'occasion de rencontrer et d'échanger avec le ministère VROMI (*Ministry of Public Housing, Urban Planning, Environment and Infrastructure*).

CS36. Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales

Cette opération a été mise en œuvre en 2023 et 2024 dans le cadre du projet ReCorEA (questionnaires, entretiens, concertation).



▲ Journée mondiale des mangroves à Sint Maarten.

MS35. Renforcer les partenariats avec la RNN de Saint-Barthélemy

Les équipes des deux réserves naturelles échangent et collaborent tout au long de l'année, notamment parce qu'elles sont chacune membre des comités de gestion, mais aussi parce qu'elles participent à des réunions et instances communes.

Plus particulièrement en 2024, un travail a été mené avec l'ATE pour homogénéiser et simplifier les formulaires de demande d'autorisation d'exercer une activité en réserve naturelle à destination des opérateurs touristiques, en lien avec la Direction de la Mer et la DRAJES.

Une journée collaborative a également été organisée le 20 mars afin de faire découvrir le patrimoine naturel et culturel de l'îlet de Tintamarre aux agents de l'ATE. Suite à une visite guidée, ce fut également l'occasion de mener des échanges sur les actions menées par les deux équipes sur leurs territoires respectifs.



▲ Journée d'échanges avec l'ATE de Saint-Barthélemy.

MS1. Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux récifs coralliens et herbiers de phanérogames marines.

MS6. Participer aux actions de gestion du Sanctuaire AGOA

Les actions sont décrites dans l'enjeu 6 relatif aux mammifères marins.

MS36. Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles

MS37. Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux

MS38. Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux

MS39. Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

Comité local Ifrecor

L'objectif principal de l'Initiative Française pour les Récifs CORalliens (Ifrecor) est de promouvoir sur le plan local, national et international la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés dans les collectivités françaises d'outre-mer.

Pour répondre à cet objectif, le comité national met en œuvre un programme sur cinq ans qui s'articule autour de plans d'actions établis par chaque comité local. Le 23 juillet 2024 a eu lieu la première réunion du comité local de Saint-Martin pour fédérer les différents acteurs à la préservation des écosystèmes marins et d'acter un Plan d'Actions. Ce nouveau comité est constitué des services de l'État, de la COM, du Conservatoire du Littoral, de l'OFB, de socio-professionnels, scientifiques et gestionnaires d'aires protégées, dont la RNNSM (arrêté du 10 janvier 2024 portant constitution et composition du comité local de l'Ifrecor de la collectivité de Saint-Martin (<https://www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr/contenu/telechargement/2566/17691/file/RAA-2024-011.pdf>)).

L'AGRNSM apporte également son expertise au sein du Comité Local IFRECOR de Saint-Barthélemy.



GIP One Shark

La RNNSM est membre du GIP One Shark et a participé aux réunions organisées les 14 mars, 6 et 26 novembre 2024, au côté des services de l'Etat, de la COM, de médecins locaux, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), pêcheurs, acteurs du tourisme, affaires maritimes, etc. Elle contribue également financièrement en apportant un support logistique et humain à la mer pour la réalisation des études en mer portées par le GIP.



Comité de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Barthélemy

La RNNSM est membre du comité de gestion de la RNN de Saint-Barthélemy et a pu prendre part à cette instance qui a eu lieu le 11 octobre 2024.

Conférence des Parties (COP) à Saint-Martin

En 2024, en résonance avec la COP internationale sur le changement climatique, la COM a organisé la Conférence des Parties à Saint-Martin. Ce sont quatre ateliers thématiques qui ont été animés à plusieurs reprises avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, dont l'AGRNSM, afin d'identifier les problématiques locales, des leviers et des solutions conjointes. Ceci permettant d'aboutir dès 2025 à une feuille de route à l'horizon 2030.

Conférence des acteurs du sanctuaire Agoa

La Conférence des acteurs a été organisée le 5 décembre 2024 à Saint-Martin (plus de détails dans l'enjeu 4). Une partie de l'équipe de la RNNSM était présente.



▲ Conférences des acteurs du sanctuaire Agoa.

Réunions des Plans Nationaux d'Actions sur les tortues marines et l'Iguane des Petites-Antilles

Des échanges réguliers sont organisés tout au long de l'année dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux d'actions sur les tortues marines et l'Iguane des Petites Antilles. Julien Chalifour a représenté la réserve naturelle au sein des différents groupes de travail et comités techniques (en présentiel ou distanciel).

Conseil des Rivages Français d'Amérique

Le Conseil des Rivages Français d'Amérique (CRFA) s'est tenu à Saint-Martin et Saint-Barthélemy du mardi 15 au jeudi 17 octobre 2024. Plusieurs temps d'échanges ont été organisés au cours de cet événement. La RNNSM était conviée à la seconde journée pour une visite de sites à Saint-Barthélemy, mais également pour la réunion plénière qui a permis aux différents partenaires de présenter leurs actions. Amandine Bordin et Ashley Daniel ont ainsi pu présenter le projet *Biodiversity Nursery*, ses avancées et perspectives.

Congrès des Réserves Naturelles de France

Le 42ème congrès des Réserves Naturelles de France s'est déroulé du 3 au 6 avril 2024 à Seignosse dans les Landes, sur le thème « 10 % la nature prend sa part ». La RNNSM était représentée par Vincent Oliva qui a pu assister à l'assemblée générale de RNF, aux différents ateliers proposés, mais qui a également co-animé la commission Education et Sensibilisation à la Nature (ESN) en tant que vice-président.

Séminaire de clôture du projet Life BIODIV'OM

Du 7 au 9 février 2024 a eu lieu le séminaire de clôture du projet européen Life BIODIV'OM organisé par la LPO, au sein des locaux du Parc National de La Réunion. Durant ces trois jours, les partenaires du projet ont pu présenter les résultats acquis durant plus de cinq ans d'actions. La RNNSM, en tant que co-bénéficiaire du projet, était représentée par Vincent Oliva.



▲ Clôture du projet Life BIODIV'OM.

Ateliers du réseau des gestionnaires d'aires protégées labélisées SPAW

Fin novembre, les ateliers du réseau des gestionnaires d'aires protégées labélisées SPAW de la grande région Caraïbe, organisés par le Centre d'Activités Régional en charge de l'application du protocole SPAW (CARSPAW), se sont tenus en Floride. Les aires protégées de l'île de Saint-Martin étaient représentées. Ces trois jours de collaboration ont permis d'élaborer une feuille de route commune pour relever les défis liés à la préservation de la biodiversité dans la région et de concevoir des programmes et des partenariats entre les différentes aires protégées. Parmi les autres territoires présents : Martinique, Guyane, Saba, Statia, Bonaire, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Belize, Colombie, République Dominicaine, etc.



▲ Ateliers du réseau des gestionnaires d'aires protégées SPAW.

Le projet ICBI a été officiellement abandonné en 2024. L'ensemble des opérations identifiées dans le plan de gestion ne seront donc pas mises en œuvre :

MS13. Réfléchir aux possibilités d'intervention de la RNN comme prestataire sur certaines activités de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI

MS14. Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI

MS32. Faire de la RNN un vecteur de la promotion du patrimoine naturel et du développement éco-touristique et économique de l'île dans le cadre de l'ICBI

CC10. Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI





**Association de Gestion de la
Réserve Naturelle de Saint-Martin**

11 et 13 rue Barbuda
97150 Saint-Martin
direction@rnsn.org

www.reservenaturelle-saint martin.com
www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin